

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
AV/AR/CV/290317PVC

AUBAGNE, le 6 Avril 2017

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2017

Après les interventions des représentants syndicaux et associatifs pour défendre la Bourse du Travail, la séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 19 heures 15, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 34
Excusés 9

Ayant donné procuration :

M. Bruno FOTI à M. Philippe AMY
Mme Danielle DUPRE à Mme Hélène TRIC
M. Philippe PORFIRO à M. Vincent RUSCONI
Mme Alexandra PASOLINI à Mme Julie GABRIEL
M. Elyes FERCHICHI à M. Alain ROUSSET
M. Patrick ARNOUX à Mme Stéphanie HARKANE
Mme N'Djima AIT ABBAS à M. Gérard RAMPAL
Mme Hélène LUNETTA à Mme Magali GIOVANNANGELI
M. Denis GRANDJEAN à M. Daniel FONTAINE

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2016**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. ROBINE.

Je vous informe, d'ores et déjà, des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, à savoir le :

- **Jeudi 22** ou **Mardi 27 Juin**
- **Mardi 26 Septembre**
- **Mardi 7 Novembre** pour le **Rapport d'Orientations Budgétaires**
- **Mardi 19 Décembre** pour le **Budget Primitif 2018**

Avant d'aborder l'examen de l'Ordre du Jour, je souhaitais vous informer de la refonte de la carte électorale et de la création de deux nouveaux bureaux de vote.

Comme vous le savez, deux restructurations des bureaux de vote ont eu lieu ces dernières années :

- . La première en 2002, avec la création de 7 nouveaux bureaux.
- . La deuxième en 2012, qui a permis de lisser le nombre d'électeurs par secteur.

L'évolution de la carte électorale a fait apparaître un dépassement du nombre d'électeurs conseillé par bureau de vote.

Dans cette situation, la Préfecture préconise une refonte de la carte électorale. Au regard de l'Article R.40 du Code Electoral, c'est aussi cette dernière qui prend un arrêté préfectoral pour valider la proposition de la Commune.

Ainsi, dans un souci d'efficacité et pour assurer le déroulement des scrutins à venir dans des conditions optimales, les services de la Ville ont procédé à un ajustement de la carte électorale et ont proposé aux services de la Préfecture la création de deux bureaux de vote.

Ces derniers ont validé la proposition de la Ville d'Aubagne par un arrêté préfectoral le 31 Août 2016.

La Commune d'Aubagne comptera donc à partir du scrutin des élections présidentielles 2017, 37 bureaux de vote au lieu de 35.

Une communication à ce sujet a été faite auprès des Aubagnais. Il est à préciser que ces deux bureaux porteront les numéros 36 et 37 et que nous avons positionné ces deux bureaux, le 36 à l'Ecole du Pin Vert et le 37 à l'Ecole de Beaudinard.

Je vous invite maintenant à passer à l'examen de l'Ordre du Jour.

Pour votre information : la délibération n° 06-290317 portant sur l'approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention tripartite E.P.F./Métropole/Ville d'Aubagne n'a pas été examinée en Commission d'Urbanisme. Les services l'ont oubliée. Mais je pense que tout le monde en a

.../...

entendu parler. En tout cas, on en a parlé au Conseil Communautaire. C'est sur la même convention que nous allons délibérer.

Et en ce qui concerne la délibération n° 16-290317 relative à l'approbation du Contrat d'Objectifs à intervenir avec l'Association « Les Acteurs de la Distillerie », elle non plus n'a pas pu être examinée en Commission Culture. On attendait de la part de la Distillerie des éléments qui sont arrivés après la date de la commission. Les éléments que nous avons reçus sont conformes à ce que nous attendions. Nous l'avons donc mise en délibération aujourd'hui.

Il y a donc deux délibérations sur lesquelles vous n'avez pas pu discuter lors des commissions.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-290317- Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de Partenariat avec la Région pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit une politique d'ouverture des données publiques afin d'améliorer la transparence de l'action publique et renforcer le développement économique et l'innovation.

L'ouverture des données s'inscrit dans la modernisation de l'action publique et dans la loi pour une République Numérique d'octobre 2016.

Ce mouvement de libération des données publiques s'appuie sur l'association Open Data France qui est un réseau de plus de 70 collectivités territoriales et qui est engagée depuis 5 ans au niveau national.

Pour impulser le déploiement des données ouvertes sur l'ensemble des territoires, la Région a entrepris une démarche partenariale qui regroupe aujourd'hui plus de 40 partenaires.

La convention proposée à la Ville permet, d'une part, d'avoir accès à la plateforme régionale Open Paca et, d'autre part, d'offrir un accompagnement dans sa démarche d'ouverture de l'information.

La Ville d'Aubagne, qui développe depuis 2014 une politique progressive et responsable en matière de numérique, souhaite rejoindre cette démarche et participer ainsi aux objectifs régionaux de favoriser la circulation des données dans un cadre respectueux de la protection des données afin de répondre à l'évolution des attentes démocratiques amenées par les nouvelles technologies.

Cette délibération vise donc à approuver la convention, elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : M. Le Maire, nous entendons globalement ce qui est proposé et, à notre avis, effectivement, cela va dans le bon sens, ceci dit on est interpellé lorsque l'on regarde effectivement d'un petit peu plus près la convention sur un certain nombre d'alinéas dans les articles premier et le troisième en particulier d'alinéas, la Région souhaite poursuivre la mise à disposition progressive de ces données ainsi que de celles de ces partenaires de façon non discriminatoire et en permettant leur réactualisation pour un usage commercial ou non commercial sous licence ouverte. Quelque part, cette notion de dire les données pourront être utilisées à des fins commerciales nous interpellent, je dirais peut-être qu'elles nous indisposent, ce sont des choses peut-être qui sont dites habituellement ou naturellement mais, dans le cadre de cette circulation des informations de ces données, cela ne nous convient pas et nous ne voterons donc contre cette délibération.

M. ROUSSET : M. FONTAINE, c'est une clause qui figure dans l'ensemble des conventions, publiques comme privées.

M. Le Maire : Je rajoute, les services viennent de me faire passer les éléments, qu'il s'agit d'un service public payant. Quand vous avez des bases de données, elles peuvent servir au public mais de manière rémunérée, c'est ce qui est indiqué semble-t-il dans cette clause.

Encore une fois M. FERCHICHI aurait été peut-être plus précis que nous pour vous répondre, mais l'interprétation que nous en faisons avec les services est celle-ci.

Tout est commerce aujourd'hui. Vous restez sur votre position ?

Mme GIOVANNANGELI : On s'abstiendra.

M. Le Maire : Si vous voulez, très bien. M. ROBINE !

M. ROBINE : Simplement pour vous dire que, nous aussi, on partage l'idée selon laquelle la numérisation et l'utilisation des nouvelles technologies numériques sont une bonne chose dès lors que cela s'effectue au bénéfice des usagers. En revanche, on reste assez vigilant, comme M. FONTAINE, sur l'utilisation qui peut être faite de ces données et notamment cette utilisation commerciale, raison pour laquelle on espère que vous serez vigilant dans l'utilisation qui en sera faite et ne sachant pas justement les données qui vont être utilisées, on préfère s'abstenir sur cette délibération.

M. Le Maire : D'accord, on passe au vote.

On prend comme principe. Mme AIT ABBAS dont M. RAMPAL a la procuration prendra systématiquement le vote de M. FONTAINE et de Mme GIOVANNANGELI.

La délibération n° **01-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), M. RAMPAL pour Mme AIT ABBAS, Mmes GIOVANNANGELI (2), MELIN et M. ROBINE.

Merci M. ROUSSET d'avoir suppléé M. FERCHICHI.

Nous avons donc maintenant cinq délibérations qui touchent à l'urbanisme.

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

02-290317- Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - : Acquisition de la parcelle cadastrée Section CK n° 7 appartenant à Monsieur FAUROUX au Garlaban.

Monsieur Jacques FAUROUX est propriétaire d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 53.500 m², située au lieu-dit Le Garlaban.

Ce terrain est utilisé par les sportifs et promeneurs, et plus particulièrement par trois clubs d'escalade de la Ville, l'Ecole Municipale des Sports, les écoles d'Aubagne pour leurs cycles d'escalade et aussi des clubs des communes avoisinantes.

Compte tenu de la fréquentation importante de ce site, il convient de le sécuriser et d'en assurer l'entretien. Ces actions seront réalisées par le biais d'une convention à conclure avec la fédération d'escalade.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle moyennant la somme de 8.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-290317- Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - : Acquisition à titre gratuit à la S.A.R.L. SUD INVEST IMMO Chemin de la Chapelle.

La S.A.R.L. SUD INVEST IMMO a obtenu le 16 Juin 2016 un permis d'aménager un lotissement dénommé Le Clos de la Chapelle, situé au Quartier des Passons.

Afin de permettre une bonne desserte de l'opération, la société s'est engagée à céder à titre gratuit à la Commune une parcelle de terrain de 71 m².

Cette délibération vise à finaliser l'opération, elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

04-290317- Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - : Acquisition à titre gratuit à la Société SERIM Chemin de la Carreirade d'Allauch.

La Société SERIM a obtenu le 27 Novembre 2014 un permis d'aménager un lotissement dénommé Les Pins du Garlaban, situé Quartier des Solans.

Afin de permettre le bon déroulé de l'opération, la Société s'est engagée à céder à titre gratuit à la Commune une parcelle de terrain de 552 m².

Cette délibération vise à finaliser cette opération et elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

05-290317- Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - :

Aliénation de la propriété communale située lieudit L'Abattoir, Quartier de La Tourtelle au profit de la Banque Postale Crédit Entreprise.

Lors du Conseil Municipal du 18 Octobre dernier, une délibération a approuvé l'aliénation de l'ancien Marché de Gros au profit des Sociétés SIBELL, S.C.I. IMMOGNACKS et S.C.I. IMMOCHIPS.

Comme convenu au compromis de vente, l'acquéreur a sollicité la Commune afin que le financeur retenu, la Banque Postale Crédit Entreprise, lui soit substitué.

Il convient d'accéder à la demande des Sociétés et de faire droit à la demande de substitution au profit de la Banque Postale Crédit Entreprise.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : Nous avons un petit peu du mal à comprendre cette délibération. Lors du Conseil Municipal du 18 Octobre, vous nous aviez expliqué l'intérêt économique qu'il pouvait y avoir à vendre, dans les conditions que nous avons contestées au niveau des sommes demandées par l'acheteur, ce marché de gros. Ce marché de gros a été vendu à la Société SIBELL et il est dit dans la délibération que c'est vendu au profit de la Société SIBELL ou tout autre société dépendant du Groupe SIBELL qui pourrait s'y substituer. Et là aujourd'hui, nous avons donc une substitution qui est faite au profit de la Banque Postale Crédit Entreprise, qui a pour but effectivement de financer des opérations économiques mais la Banque Postale n'est pas naturellement membre du Groupe SIBELL et ne fait pas partie des sociétés du groupe. Nous le vendons donc à la Banque Postale qui ensuite va en faire ce qu'elle veut et le revendre à n'importe quelle autre structure économique, sachant que les locaux tels que sont ne peuvent pas être adaptés, je crois, aux besoins de la Banque Postale. C'est interpellant ! Expliquez-nous un petit peu le mécanisme de manière à ce que nous comprenions.

M. Le Maire : Pas d'autres interventions ? Mme LEVASSEUR, pouvez-vous répondre à M. FONTAINE ?

Mme LEVASSEUR : Je vais essayer de vous donner quelques précisions. Dans le compromis de vente, il était prévu qu'un établissement financier pouvait se substituer à la Société SIBELL et aux deux autres sociétés qui font partie du même groupe. Il n'y a rien de particulier et c'est une vente classique. A un niveau financier aussi important, M. FONTAINE, un crédit-bail, c'est quelque chose de classique, ce n'est pas une nouveauté dans le domaine des montages financiers.

C'est prévu dans l'acte. Il n'y a rien de particulier, il est prévu dans l'acte qu'à SIBELL et aux sociétés du groupe. C'est le cas ici, il y a deux autres sociétés, un établissement financier peut se substituer pour le montage et le paiement. Tout est stipulé dans l'acte et, en plus, on est dans une opération très classique et financièrement importante.

.../...

M. Le Maire : Deux choses, je vous rassure. Je vous donne la parole après.

D'abord, c'est bien SIBELL qui va s'installer.

Ensuite, quand il y a ce type de débat, l'intérêt est de venir en commission. Quand vous êtes en commission, vous êtes avec Mme LEVASSEUR et vous êtes aussi avec les services techniques de la ville, c'est ça qui est important et qui permet de mieux comprendre. Parce que faire des commissions en Conseil Municipal, c'est un peu lourd. Ceci étant, on vous a répondu.

M. RAMPAL, vous vouliez intervenir ?

M. RAMPAL : Merci M. Le Maire, je vais en profiter pour dire qu'effectivement vous avez raison, il faut être en commission, mais à la commission il y avait deux personnes présentes, c'était Mme AIT ABBAS et moi-même, à part bien sûr Mme La Présidente de la commission, et les services bien sûr c'est évident et qui ont répondu à la question que j'ai posée, même si aujourd'hui je ne l'ai pas par écrit. Mme AIT ABBAS et moi-même avons dit que nous faisons confiance, si on se souvient bien, quant à la première délibération, on avait émis quelques obligations de circulation et d'autres. Je me suis assuré que ces obligations soient bien inscrites sur le bail avec la Banque Postale. On m'a répondu : oui. J'ai dit que je faisais confiance puisque je n'ai bien sûr pas vu l'acte signé encore puisque il n'a pas été signé. Mais nous avons participé à la commission, M. Le Maire, pas de souci et nous étions les seuls conseillers municipaux à participer.

M. Le Maire : Mme AIT ABBAS a mal dû référer au groupe de M. FONTAINE et de Mme GIOVANNANGELI parce que, apparemment, vous avez eu les réponses.

S'il n'y a pas d'autres particularités sur cette délibération, je la mets au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-290317** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), M. RAMPAL pour Mme AIT ABBAS et Mme GIOVANNANGELI (2). Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

06-290317- Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - :

**Approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention tripartite
E.P.F./Métropole/Ville d'Aubagne.**

Par convention signée en décembre 2015, la Ville d'Aubagne, la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Etablissement Public Foncier ont convenu d'intervenir sur la Zone d'Activités Economiques des Paluds avec pour objectif la requalification et le renforcement de l'activité économique productive.

Après une analyse de l'E.P.F. réalisée sur la Zone d'Activités, ont été mis en évidence les facteurs qui freinent les capacités d'intervention opérationnelles.

Il apparaît notamment que, pour réussir la requalification, il est nécessaire de mobiliser du foncier afin de favoriser des opérations tiroirs.

A cet effet, il est proposé d'élargir le périmètre d'intervention de la convention et d'autoriser l'E.P.F. P.A.C.A. à agir sur le secteur à vocation économique de Napollon.

Ce site classé à vocation économique dans le Plan Local d'Urbanisme présente des capacités constructives résiduelles et permet d'envisager la réalisation d'opérations tiroirs dans un tissu économique constitué.

Cette délibération vise ainsi à soutenir et accompagner le développement économique de notre commune.

Remarque : Cette délibération n'a pas été présentée lors de la commission

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Mme MELIN : M. Le Maire, sur cette zone, si les informations qui nous sont arrivées sont exactes, c'est une zone qui, actuellement, est effectivement en Zone d'Activités pour environ 30 hectares et il serait prévu, si j'ai bien lu les documents, qu'elle soit portée à 50 hectares décomposés, si là encore les renseignements qui nous ont été donnés sont bons : 6 hectares à peu près au niveau de l'échangeur, 6 hectares du côté Voie de Valdonne, de la 96 et 5 à 6 hectares à Saint-Pierre dans le cadre d'un plan santé mais qui tourne autour du thermalisme et des projets qui y sont afférents.

Alors, tout cela a priori pourrait être vu d'un bon œil, avec quelques questions malgré tout.

La première, dans le préambule de la convention, on y lit : capacité à libérer du foncier en libérant ou en réhabilitant des biens occupés. Première question : est-ce que cela prévoit éventuellement des expropriations ou des changements d'orientation ? Deuxièmement, je crois savoir que, suite à la demande du Maire de la Bouilladisse, il va y avoir un nouveau comité de pilotage courant de semaine prochaine et que, à ce moment-là, il sera décidé en particulier de savoir si les deux gares de Pont-de-l'Etoile et celle de Roquevaire seront faites toutes les deux, ce qui n'a pas l'air d'être prévu si ce n'est dans un phasage, il est clair que, d'après ce qui nous est dit particulièrement par le Maire de Roquevaire, la gare de Roquevaire desservant plus volontiers Roquevaire ne pourrait pas être faite techniquement parlant dans un deuxième phasage, je lui laisse la responsabilité de cette remarque. Et que dès lors, si elle est préférée et qu'il n'y a pas la gare de Pont-de-l'Etoile, nous dégageons du foncier. En revanche, il a bien été dit lorsque nous en avons déjà parlé que non seulement le terrain est très faible, le foncier est très étroit, nous en avons parlé avec M. RAMPAL en commission dans l'hiver, on en avait déjà parlé, l'espace est très faible premièrement. Deuxièmement, il n'y a aucun aménagement qui soit d'aménagements de sécurité. Plus particulièrement si on pense aux circulations des camions, elles ne peuvent pas et je crois qu'il ne faudra plus, je me suis permise avec M. ROBINE, nous vous avons écrit et nous vous avons envoyé des photos, puisque, deux à quatre fois par jour, je passe devant l'Ecole de Beaudinard, on ne peut plus laisser passer des semis remorques dans ce double virage en S, c'est impossible, il va falloir changer de façon de faire avant que le drame n'arrive. Nous en avons déjà parlé. Dès lors, il ne reste plus que la sortie d'autoroute des Solans et la 96 qui elle-même non seulement est étroite mais est très accidentogène. Pour y habiter depuis 50 ans, nous entendons tous les étés particulièrement les coups de freins et des motards qui malheureusement sont gravement blessés jusqu'à décédés très proches de chez nous sur cette route.

La question est la suivante : est-il intéressant de continuer de partir sur cette Zone de Napollon qui, par ailleurs, j'entends bien qu'elles partiraient pour de la biotechnologie, des biomédecines et des entreprises, somme toute dans l'échelle de ce que vous nous présentez, qui seraient en période de ère aidée, elles ne le seraient pas, mais comment feront-elles dès

.../...

lors quand elles seront en période de production ? C'est tout le problème qui se posera à nous à ce moment-là. Et est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant d'orienter cette expansion et cette requalification des Paluds sur la Zone de Saint-Mitre qui, elle, dispose de foncier, parce qu'il y a quand même une revitalisation plus urgente que sur Napollon et est-ce que l'on ne pourrait pas éventuellement partager sur les deux zones cette revitalisation nécessaire au demeurant de nos zones d'activités ? Puisque la Zone des Paluds ne pourrait pas, pour des raisons particulièrement d'inondation, continuer d'avoir une expansion au-delà d'une petite vingtaine d'hectares, si j'ai bien compris là aussi.

Voilà toutes les questions que nous nous posons.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY souhaitait intervenir puisque c'est un E.P.F. qui est tripartite, on va lui laisser la parole.

Mme BARTHELEMY : Pour apporter quelques explications à M. MELIN. Effectivement, à l'origine, on a eu une convention avec l'E.P.F. qui concernait exclusivement la Zone des Paluds. Vous connaissez parfaitement cette zone qui, aujourd'hui, ne peut pas être étendue en raison du P.P.R.I. qui, en même temps est vieillissante et est occupée de façon totalement hétéroclite, je crois qu'on s'est suffisamment exprimé là-dessus. L'E.P.F., sachez-le, n'a pas de possibilité d'exproprier, pas du tout. L'E.P.F. est un instrument qui permet aux collectivités de faire acheter un bien, que ce soit un terrain, etc., par l'E.P.F. en vue d'une opération qui doit être menée par cette collectivité et le bien est en quelque sorte gelé le temps que les choses se fassent. C'est donc une opération qui est extrêmement intéressante pour nous et l'E.P.F. est un outil particulièrement utile.

Sur la Zone des Paluds, il est évident, vous l'avez compris, que l'on ne pourra la requalifier que si on arrive par une sorte de jeu de bonneteau à déplacer ce qui est devenu incohérent, à mettre le commercial avec le commercial, les industries avec les industries, les activités avec les activités tertiaires. Parce que, là, encore une fois, vous avez vu, et j'en parlais l'autre soir en Conseil de Territoire, qu'il n'y a plus aucune cohérence dans l'organisation de cette zone avec des voies de circulation qui sont empruntées par les salariés, les camions, les bus, les commerçants, les chalands qui vont à Auchan ou dans les centres commerciaux qui sont annexes. Il faut donc réorganiser tout ça. Mais ça ne peut passer que par des opérations de négociations. Il faudra que l'E.P.F. effectivement fasse l'acquisition, propose en échange à une entreprise qu'il faut délocaliser un autre bien et on a besoin aussi de la Zone de Napollon, qui est une zone beaucoup plus jeune, placée différemment. Elle a un moins bon placement que la Zone des Paluds puisque les Paluds sont à un carrefour géographique exceptionnel. Mais il y a encore du foncier, vous l'avez souligné et il y a des choses très importantes à faire sur la Zone de Napollon. C'est le premier point.

Sachez qu'il n'y a pas d'expropriations, il n'y a que des négociations et on a besoin de l'argent de l'E.P.F. pour pouvoir mener ces négociations, puisque l'E.P.F. ensuite nous revend au prix que l'E.P.F. a déboursé, s'ajoutant uniquement ce que l'on appelle les justes frais. Il n'y a pas de bénéfiques faits sur l'opération.

Sur Valdonne, au COPIL, vous avez posé la question de sur les deux gares. Je l'ai dit, je le redis, les deux gares sont utiles toutes les deux : celle de Pont-de-l'Etoile est utile, et d'autant plus utile qu'elle a un parking, et celle du Barbouillet aussi. Elles sont certes à faible distance l'une de l'autre mais les deux ont des fonctions et des utilités qui sont complémentaires, différentes mais complémentaires. D'autant que le Barbouillet est situé lui

dans cette station, dans un hameau très habité. Il y aura donc un copil et notre position, c'est de ne pas défendre ou de supprimer une des deux stations, c'est d'arriver à créer les deux stations. Sachez-le ! On en discutera tranquillement, le plus tranquillement possible, le 6 Avril prochain. En toute hypothèse, effectivement, la Zone de Napollon sera desservie par le Valtram, ce qui apportera un avantage supplémentaire à tous ceux qui travaillent là-bas. Pardon d'avoir été un peu longue.

M. Le Maire : Merci, Mme LEVASSEUR, vous ne souhaitez pas apporter de complément ?

Juste pour dire à Mme MELIN quand on parle de la gare de Roquevaire, sachez qu'il y a déjà dans le projet du Valtram, tel qu'il est acté aujourd'hui, une gare à Roquevaire. Quand on parle de la gare de Roquevaire, c'est la deuxième gare de Roquevaire qui serait donc au Barbouillet. La commune de Roquevaire est suffisamment étendue et a donc deux gares. Je ne veux pas qu'il y ait d'erreur. C'est de la deuxième gare de Roquevaire dont on discute, parce qu'il y a déjà une gare qui est prévue. Juste pour être sûr qu'on parle bien de la même chose !

S'il n'y a pas d'autres interventions, je remercie Mme LEVASSEUR d'avoir rapporté ces délibérations. Je mets au vote la délibération n° 6.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire si vous permettez. J'attendais les explications et j'en remercie Mme BARTHELEMY, tout en déplorant malheureusement que le phasage fasse qu'on doive abandonner au moins momentanément, j'espère que peut-être les négociations feront sortir de ce dilemme qui est d'abandonner éventuellement la partie nord de notre territoire.

Mme BARTHELEMY : Ce ne sera pas abandonné Mme MELIN ! Ne jetez pas de l'huile sur le feu.

M. Le Maire : Vous êtes déjà intervenue au Conseil de Territoire !

Mme MELIN : J'émets un vœu, nous verrons où nous en sommes. Pour le reste, si sur le principe évidemment cette zone doit pouvoir avoir son expansion, nous resterons sur un vote d'abstention, pas sur le principe, à cause du manque d'infrastructure dans l'état actuel des choses. C'est comme pour Aubagne, on n'a pas mis de parking à l'extérieur d'Aubagne. J'entends bien que la voie de Valdonne décongestionnera mais on va quand même attendre, que je sache, au moins encore 3 à 4 ans, ne mettons pas, c'est ce que je vous ai dit au Conseil Communautaire, la charrue avant les bœufs. Oui au principe, attention on ne peut pas le faire à moins que les infrastructures soient parallèles et, dès lors, nous repasserons à un prochain vote à un vote positif. Pour l'instant, nous nous abstenons.

M. Le Maire : Mme MELIN, je vous engage à venir rencontrer M. BONINO, Directeur Général Adjoint en charge de l'urbanisme avec qui nous avons abordé toutes les questions que vous soulevez : circulation, parking, tout ça est intégré et a été évoqué dans le cadre du P.L.U. Je sais que le P.L.U. est un document complet, un document difficile à interpréter, qu'il demande aussi beaucoup de temps. Mais, croyez-moi, M. BONINO a beaucoup de qualités et, parmi ses qualités, il a une qualité de synthèse. Je vous engage donc à prendre rang auprès de M. BONINO qui vous recevra avec beaucoup de plaisir pour aborder tous ces sujets parce que, souvent, que ce soit au Conseil de Territoire ou ici, vous nous dites : je voterai bien mais il me manque tel type d'informations ou je n'ai pas.., prenez en une fois pour toute la connaissance

globale et après vous pourrez discuter et juger en l'état.

Mme MELIN : Nous attendons les débuts de réalisations, au-delà des débuts de projets et d'envisager quelque chose qui viendra peut-être un jour. Je crois que nous sommes très exactement aujourd'hui à mi-mandat. A la commission, nous avons parlé du P.L.U., j'ai eu des informations après l'avoir travaillé, moi je veux bien tout ce que l'on veut mais les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

M. Le Maire : Très bien, vous me raconterez qui a fait un P.L.U. en 2 ans comme on l'a fait nous et puis vous me direz comment on va plus vite, je suis vraiment très à votre écoute là-dessus.

La délibération n° **06-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

Merci Mme LEVASSEUR. On va passer maintenant à une délibération qui concerne les finances et c'est Mme MENET qui va nous la rapporter.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

07-290317 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne pour la passation des marchés de location et de maintenance d'imprimantes multifonctions.

La constitution d'un groupement de commandes va permettre de mutualiser les procédures de passation des marchés de location et de maintenance des imprimantes utilisées par les services municipaux et les services du Centre Communal d'Action Sociale. Ce montage va également générer des économies d'échelle.

Cette délibération vise donc à approuver cette convention, elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS CENTRE VILLE »

08-290317 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -

Approbation de l'Avenant 2017 à la Convention cadre de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la C.C.I.M.P. portant sur le projet de dynamisation commerciale et urbaine de la Ville d'Aubagne.

Dans le cadre de la requalification de son centre-ville, la Ville d'Aubagne continue la mise en place de son projet de développement commercial, touristique et de réhabilitation urbaine de manière à ce qu'il soit le plus cohérent et le plus pertinent avec la politique que notre municipalité conduit dans ce domaine.

Afin de favoriser la réussite de ce programme sur son territoire, la Commune a développé un partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille

Provence. Cette collaboration permet notamment à la Ville de bénéficier du savoir-faire et de l'expertise de cette Chambre.

A cet effet, une convention a été approuvée lors du Conseil Municipal du 2 Décembre 2014. Ont suivi évidemment de nombreuses études requises dans différents domaines. L'avenant proposé ce soir a pour objectif d'accompagner les actions déjà menées pour la dynamisation ainsi que les actions et les démarches en direction de nouvelles enseignes, les nouveaux enjeux, et en particulier les travaux de requalification, et le maintien de l'activité du centre-ville.

Cette délibération vise donc à approuver cet avenant et les missions déjà définies dans la convention initiale.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Nous avons eu l'occasion effectivement en décembre 2014 d'échanger là-dessus ou en tout cas de réagir. Il y a une antinomie entre la délibération et la réalité finalement. Parce que la délibération et vous venez de le rappeler stipule : continuer, poursuivre la dynamique. Sauf que, très honnêtement, il y a un tel décalage entre ce qui est écrit et la réalité que nous observons toutes et tous à Aubagne concernant les commerces qui ne cessent de fermer, le dernier étant celui par lequel je passe régulièrement pour rentrer chez moi, c'est-à-dire la papeterie presse et ça n'arrête pas.

Une remarque, on votera cette délibération tout en étant très réservés, et je l'avais déjà dit d'ailleurs la dernière fois, sur l'accompagnement de la C.C.I. qui au bout fait payer la ville, mais n'obtient pas quand même de grands résultats en terme d'accompagnement.

M. Le Maire : Pas d'autres interventions ? Mme PELLEEN !

Mme PELLEEN : Je voudrais quand même vous rappeler la totalité du travail engagé par la Chambre et par la Ville. En ce qui concerne l'offre de commerces de proximité, pour les communes, il est essentiel, vous ne pourrez pas dénoncer ce fait de maintenir et de développer une offre commerciale de proximité. Pendant des années, la majorité précédente dont vous faisiez partie, à force de regarder vers la grande zone commerciale à la porte de notre ville, n'a pris aucune mesure efficace pour enrayer la disparition de l'activité commerciale et artisanale de notre centre ancien, ô combien authentique, ô combien historique et emblématique. Laissez-moi quand même aller plus loin ! Il ne vous a pas échappé que nous n'avons absolument pas la même vision dans ce domaine. Notre objectif est de renforcer toutes les actions pertinentes pour soutenir les commerces du centre-ville dans un mouvement économique, collaboratif, responsable, professionnel, vivant, dynamique, positif. Entre la volonté politique, Mme GIOVANNANGELI et la réalisation de cette volonté politique, il y a un chemin qui s'appelle la stratégie. Et on ne peut pas déterminer ces stratégies et les actions qui vont en découler sans des études et des diagnostics préliminaires. Vouloir, c'est parfait, c'est l'ambition, c'est la force, c'est la volonté. Pouvoir, c'est plus que parfait mais ce doit être réalisé même à des échéances différées et ce pouvoir réfléchi est réalisable, qui nous fait passer des vœux à l'action, c'est bien ce que nous sommes en train de faire avec l'aide de la Chambre de Commerce.

Je veux aller plus loin. Les interventions de la Chambre de Commerce, ce sont des

.../...

experts qui les font, qui effectuent des actions prédéfinies auprès des commerçants. Chaque trimestre, nous avons un compte rendu complet sur des études requises par la ville. Ces études, ces bilans, ces préconisations nous permettent d'avoir en rubrique une vision objective des besoins afin de définir nos actions. Ces études permettent de mettre en relief nos points forts et nos points faibles, pour axer notre travail en direction de tous les acteurs. Mettre en évidence les moyens d'encrage et de développement dans un esprit de collaboration quotidienne, de la police municipale, de l'urbanisme, de la voirie, des commerces sédentaires et non sédentaires, de la vie associative, des services évènementiels et, à cause de cela, des clients qui réinvestissent leur patrimoine commercial.

En 2016, je vais vous donner des exemples quand même de ce qui a été effectué. Une étude a été faite afin de valoriser nos entrées de ville par des marquages emblématiques, je peux vous donner le résultat de toutes ces études si ça vous intéresse. On a également fait une étude de flux qui a permis de définir la fréquentation hebdomadaire de notre centre-ville. Une étude de notre bassin de chalandise, c'est de l'opérationnel, c'est une étude très intéressante ; une étude de notre bassin de chalandise et des habitudes d'achats des clients, on a des renseignements comme ça en complément pour axer nos recherches d'enseigne. C'est bien beau de dire : on va faire venir des magasins, des enseignes, mais il faut savoir ce dont on a besoin. Un coaching s'adressant aux commerçants à travers une mise en valeur de leur profession qui a permis, Mme GIOVANNANGELI, à 100 % des commerçants qui ont participé à ce coaching de voir une augmentation très substantielle entre 25 et 30 % de leur chiffre d'affaires. L'étude et la mise en adéquation également des outils définis pour notre ville en ce qui concerne les programmes de réinstallation commerciale, dynamisation politique, politique urbaine de réhabilitation. Vous vous souvenez qu'on a signé un P.L.U., vous vous souvenez qu'on a fait des servitudes commerciales, la taxe sur les friches, les chartes et règlements des marchés ; ce qui est en cours, c'est la charte qui va être réalisée sur les terrasses, les enseignes commerciales et les devantures, le parcours touristique, les travaux de réhabilitation urbaine en cours qui ont commencé Rue Rastègue, cela ne vous a pas échappé ! Tout cela est vu, c'est fait, c'est commencé. Vous savez, on vous l'a toujours dit, on n'a pas de baguette magique, on partait d'un peu loin quand même, vous vous souvenez, pour arriver aujourd'hui et j'ai des chiffres qui sont très intéressants.

Pour le reste, nous restons extrêmement mobilisés, je peux vous donner d'ailleurs d'autres chiffres. Les études de la Chambre de Commerce nous engagent auprès des commerçants et nous donnent aussi cette année l'opportunité de les associer à cette revitalisation commerciale parce qu'ils sont les principaux acteurs économiques de notre ville, bien sûr.

Le diagnostic sur l'offre immobilière commerciale n'est pas fini. Elle va faire l'objet d'une attention particulière cette année, l'objectif étant de mettre en relation les bailleurs avec les enseignes nouvelles qui ont été ciblées en moyenne gamme : le sport, l'habillement, l'habillement homme, l'habillement enfant, l'équipement de la maison. Ce sont des recherches qui sont faites et ce sont des mises en relation qui vont être faites.

Une nouvelle plaquette a été faite pour que les agents, les experts de la Chambre de Commerce vendent notre ville dans les salons ou promotionnent notre ville dans les salons professionnels et nous maintenons aussi notre projet de redéveloppement commercial sur la base des premières études qui ont été faites en 2015 et 2016 avec, comme pilier, l'artisanat autour de l'argile, l'artisanat d'art, l'ensemble des artisans dans le domaine alimentaire et autres artisans de la ville et nos marchés hebdomadaires. Ce qui est reconnu comme étant le

pilier, le levier sur lequel nous devons redynamiser la ville, repartir de cela. Le partenariat que la ville a entrepris avec la Chambre de Commerce est pour moi fondamental parce que seuls nous aurions eu un peu plus de mal à y arriver. Ce sont des experts qui nous aident dans notre but, dans notre programme, qui est notre programme de revitalisation de la ville. Nous souhaitons donc le reconduire en 2017 avec conviction et avec l'assurance que le professionnalisme paiera de toute façon à la fin.

Mme GIOVANNANGELI, vous prenez toujours des exemples qui sont des exemples mortifères mais il y en a marre, la ville n'est pas morte. Je vous donne des noms de personnes et des magasins qui ont ouvert dans de nombreux domaines et, aujourd'hui, sur 2015 et 2016, j'ai les noms, j'invente rien, vous le savez. Nous avons un delta de plus 10, je ne dis pas qu'il y a pas des commerçants qui n'ont pas fermé. Bien sûr, mais ça existe dans toutes les villes du monde : Mais, aujourd'hui, ce qui est important, c'est de dire : oui, il y a des commerces qui ferment parce qu'on ne pourra jamais empêcher les départs à la retraite, les « j'ai gagné aux millions » et « je m'en vais », mais aujourd'hui on a un delta de plus 10 commerces qui sont ouverts et vous ne pourrez pas empêcher cela parce que c'est vrai, et je vous donne tous les noms, je les ai là. Vous pouvez aller les voir, ils existent. On va fêter le premier anniversaire de certains magasins de la rue Rastègue qui sont très heureux d'avoir ouvert leur boutique sur cette rue. Je vous donnerais tous les chiffres dès que vous les voulez. Merci.

M. Le Maire : Merci Mme PELLEN, vous avez été très élégante dans votre réponse auprès de Mme GIOVANNANGELI, je vais l'être un peu moins si vous me le permettez. Recevoir des leçons de Mme GIOVANNANGELI qui avait acté 115.000 m² de grande surface commerciale aux Gargues et qui vient nous donner des leçons sur le commerce de centre-ville, je trouve cela fort de café. Ensuite, sur le P.L.U. Madame, qui a laissé dans la vieille ville et dans les rues de la ville transformer des commerces en logement ? C'est la précédente municipalité. Eh bien, nous, dans le P.L.U., nous empêchons de le faire. Malgré les difficultés financières de la ville, on a racheté 4 commerces en 2 ans dans la ville ancienne. Alors, de grâce, Mme GIOVANNANGELI, vous avez la chance d'avoir Mme PELLEN qui vous répond avec toute sa gentillesse, mais toute sa fougue également, moi je suis un peu plus direct vis-à-vis de vous parce que, très franchement, sur le commerce de proximité, les leçons, ce n'est certainement pas vous qui nous les donnerez. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Mme MELIN : M. Le Maire s'il vous plait ?

M. Le Maire : Mais attendez Mme MELIN, M. RAMPAL m'a fait signe aussi. Tout à l'heure, j'ai demandé qui voulait prendre la parole. Mme GIOVANNANGELI a levé la main, je lui ai donné. J'ai demandé s'il n'y avait pas d'autres prises de paroles, Mme PELLEN, vous concluez. Vous avez une délibération qui arrive après qui est sur l'artisanat qui est proche, vous ferez les interventions qui vont bien.

Respectons la façon dont le Conseil Municipal doit se dérouler. Les groupes s'expriment, le rapporteur rapporte et le maire dit un mot éventuellement sur le sujet. On le respecte parce que, sinon, on part dans tous les sens.

M. RAMPAL m'a fait un signe aussi, je le lui ai dit gentiment de la tête qu'il y avait une autre délibération qui touchait un peu au commerce et à l'artisanat dans la foulée. Vous aurez certainement l'occasion de rebondir.

Mme MELIN : C'est une explication de vote !

M. Le Maire : Allez-y alors Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire, Mme PELLEN peut-être une autre fois, nous direz-vous le montant de toutes ces études, ce n'est peut-être pas le propos ce soir.

M. Le Maire : C'est dans la délibération ! 12.000 euros.

Mme MELIN : Le montant de la totalité des études sur 3 ans ?

M. Le Maire : C'est dans les autres délibérations.

Mme MELIN : D'accord, parfait et la deuxième chose, c'est envisagez-vous dans les négociations avec les grandes enseignes, la super marque entre guillemets, en tout cas, l'établissement VIVARTE. Pourquoi ? Parce que j'ai parfaitement souvenir des propos de Mme BARTHELEMY, je crois que c'était en décembre 2013, le dernier Conseil Municipal d'ailleurs où on avait parlé de la possibilité de préemption de la mairie précisément pour éviter une dérive dans les installations, et il me semble, Madame, que vous aviez parlé de la marque ZARA et de toutes ses marques qui font partie du groupe VIVARTE. Chacun sait que le groupe VIVARTE...

M. Le Maire : Là ce n'est pas une explication de vote, je suis désolée, là vous partez sur un grand délire, excusez-moi de vous le dire, Mme MELIN.

Mme MELIN : Ce n'est pas une explication, ce n'est pas un délire du tout, c'est une question simple. Avez-vous des négociations avec le groupe VIVARTE ou non ?

M. Le Maire : Il n'y a pas de négociation avec qui que ce soit pour le moment. On le fera avec tout le monde et vous le saurez en temps utile.

Mme MELIN, sur le plan des principes, quand vous dites que vous voulez une explication de vote, je l'entends, mais ce que vous faites quand vous posez une première question, certes vous y êtes, dans la deuxième partie de votre intervention, vous n'y êtes pas du tout, vous rebondissez sur un autre sujet. Je vous demande instamment de respecter la procédure du Conseil Municipal, sinon on ne s'en sort pas.

Mais non la manifestation d'avant, les gens se sont exprimés, tout le monde s'exprime, Mme MELIN, on est en démocratie ici bien.

M. RAMPAL : M. Le Maire !

M. Le Maire : Allez-y ! Je le dis, Mme MELIN, il n'y a plus d'intervention après que le rapporteur ait parlé, c'est terminé. Tout le monde le sait maintenant ? C'est dans le règlement et c'est comme ça, il n'y en aura plus. Allez-y exceptionnellement M. RAMPAL, sinon vous allez être frustré, vous allez penser que je favorise Mme MELIN.

M. RAMPAL : Je ne suis pas frustré, non pas du tout, mais j'avais accepté d'attendre la deuxième délibération, mais du moment que les autres parlent, je ne vois pas pourquoi je ne parlerai pas.

L'intervention de Mme PELLEN que j'admire, parce qu'il faut y croire pour faire une intervention pareille, moi je vous le dis !

Mme PELLEN : Qui admirez-vous, moi ou mon intervention ?

M. RAMPAL : Il faut vraiment y croire pour faire une telle intervention et je sais qu'elle y croit à ce qu'elle fait. Cela va au-delà de la réalité, on se serait cru à l'Assemblée Nationale avec une intervention faite par un attaché parlementaire.

Néanmoins, pour mon explication, parce que vous dites, vous avez répondu à l'intervenant précédent que tout était dans la délibération. Mais moi je ne vois pas tout dans la délibération. Dans la convention, il est dit que la présente convention est à la hauteur de 12.600 euros, certes mais, après, en fonction d'éléments nouveaux ou besoins supplémentaires de la municipalité, l'accompagnement de la C.C.I. devra faire l'objet d'une indemnité complémentaire pour mission nouvelle. Je ne sais pas ce qu'est la mission nouvelle qu'on peut lui confier. Aujourd'hui, vous me demandez de voter pour une mission nouvelle hypothétique, je ne sais pas laquelle, je ne se connais pas le montant. Certes, je sais très bien le nombre d'enquêtes et de missions qu'on avait confiées à la Chambre de Commerce, mais le résultat, c'est sur le terrain Mme PELLEN. On ne va pas faire la comptabilité que vous faites mais je vous vois les compter les commerces qui ouvrent et qui ferment et vous avez un delta. Et c'est bien. Malheureusement, il n'y a pas le résultat. On a vu encore ces jours-ci une boulangerie que, pourtant je ne suis pas jeune, quand je suis né à Aubagne, elle existait déjà et aujourd'hui elle a fermé. Ça me fait de la peine aussi bien qu'à vous, je le sais, mais il faut être devant la réalité. Le commerce Aubagnais est très difficile comme ailleurs d'ailleurs. Ce n'est pas pour cela qu'on doit dépenser aveuglement des sommes d'argent au niveau de la C.C.I. Je suis bien d'accord de voter 12.600 euros mais les éléments nouveaux, je vous demande ce que sont les besoins supplémentaires que la municipalité peut formuler.

M. Le Maire : Monsieur, je vais vous répondre très directement. Ce sont des études éventuelles qui seront à poursuivre mais elles seront proposées en débat au Conseil Municipal et vous aurez alors tout le loisir de vous exprimer. Aujourd'hui, ce qu'on vous demande de voter, c'est 12.600 euros pour les études qui sont faites en 2017. M. RAMPAL, ne vous y mettez pas vous aussi parce qu'il me semble que vous aviez voté les 115.000 m² de grande surface commerciale du côté des Gargues, à l'époque où vous étiez dans la majorité.

M. RAMPAL : Non seulement j'ai voté, mais je les ai défendus.

M. Le Maire : Ce que j'ai dit à Mme GIOVANNANGELI, c'est pour vous aussi !

On passe maintenant au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

Merci Mme PELLEN, c'est toujours à vous et là vous allez nous parler d'artisanat.

Tout à l'heure, nous parlions de commerce, maintenant c'est plutôt de l'artisanat.

09-290317 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -

Adhésion à la Charte de Soutien à l'activité économique de proximité avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région P.A.C.A.

Je vais parler d'artisanat et je suis contente, réellement heureuse de présenter cette délibération.

Les artisans et les commerçants sont des acteurs de notre dynamique de centre-ville. Une ville sans commerce est une ville morte, mais une ville sans artisans aussi est une ville morte. Je l'ai déjà exprimé tout à l'heure dans mon intervention ; notre ville peut s'enorgueillir d'avoir un tissu artisanal autour de l'argile, autour de l'art et puis tous les acteurs, les artisans dans notre ville qui sont un vrai levier, un vrai support de l'activité commerciale et qui nous aident à repartir, à rebâtir avec eux. Je suis très heureuse qu'on puisse entamer cette relation plus étroite avec la Chambre de l'Artisanat et des Métiers et je suis d'autant plus satisfaite que cette charte va être signée avec l'ensemble des villes de notre département, et je me félicite et je vous félicite M. Le Maire, la Chambre des Métiers commence, initie et nous sommes les premiers avec qui elle signe cette charte. Je suis très heureuse.

Je voulais rajouter quelque chose quand même. M. RAMPAL, c'est juste pour revenir deux secondes sur la fermeture de la Boulangerie LEVETTI à la Rue Rastègue. Malheureusement, c'est déplorable, vous connaissez les conditions dans lesquelles cette boulangerie a fermé parce qu'elle n'avait plus d'activité de boulangerie et que c'était compliqué pour les clients de venir chercher du pain qui n'était pas fabriqué là alors que c'était l'historique de cette boulangerie. Il faut le préciser aussi, ce n'est pas une fermeture, cette boulangerie n'aurait jamais dû fermer, c'est qu'elle n'était plus dans son emploi réel.

Tout est mis en œuvre dans le domaine du cadre de vie, de la sécurité et de la requalification urbaine pour y contribuer. Afin de renforcer cette action, différents partenaires y sont associés, c'est le cas notamment de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Pour consolider ce partenariat et soutenir davantage l'activité économique de proximité, la Ville d'Aubagne et la Chambre des Métiers souhaitent signer une charte pour une collaboration et une mobilisation réciproque.

Cette délibération qui propose la signature de cette charte a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Je sens que ce soir vous étiez prolix et que vous aviez à cœur de défendre votre délégation, ce que vous avez très bien fait.

Y a-t-il des interventions là-dessus ? Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, je pense que cette charte qui, je l'ai lue, est une charte tout à fait remarquable, mais ne reste qu'une charte bien entendu, c'est-à-dire une superbe opération de communication. Et je pense qu'elle sera en première place de votre longue liste de vos faits et mérites lors des vœux que vous présenterez à la population où, pendant 1 heure ½, on entend tous les mérites de ce qui a été fait, ce que l'on croit volontiers. Mais effectivement, comme dit Mme GIOVANNANGELI, sur le terrain on ne voit pas grand-chose.

Mme PELLEN, pardonnez-moi, je ne vous accompagnerais pas pour faire le tour des commerçants d'Aubagne, nous l'avons fait cette semaine pour pouvoir faire le comparatif avec la même visite que nous avons faite il y a 3 ans, puisque nous sommes exactement à mis mandat. Je n'ai pas vu en rééquilibrage beaucoup d'ouvertures, peut-être 4 ou 5, quelques changements d'enseigne, des déplacements d'enseigne. Je pense en particulier sur le cours à l'arrivée du magasin de foie gras qui a eu le grand bonheur de voir des concurrences sur le

marché toutes les semaines et de voir aussi au Marché de Noël des concurrences qui lui a posé des problèmes pratiques. Il y a des plaintes aussi pour toutes ces personnes qui sont installées, tout le monde essaie de vivre et de faire d'Aubagne une ville qui correspond à ce qu'elle aurait toujours dû être ou restée. Je note, alors M. FONTAINE, vous allez mieux me rappeler les dates, j'ai souvenir qu'il y a 15 ans, 17 ans, je crois, il avait été fait un énorme effort autour de l'artisanat et de l'argile et nous avons vu énormément de boutiques qui avaient permis à des jeunes créateurs de s'installer. Que je sache, elles n'ont pas passé le 23^{ème} mois et pour cause le 23^{ème} mois est le mois de toutes les fiscalités, et derrière, bien peu se sont réinstallées, nous avons gardé que les historiques et même certains sont allés complètement aux périphéries de la ville et non plus dans la ville elle-même. Il est urgent effectivement que certains puissent se réinstaller au cœur de ville.

Alors Madame, oui, pour toutes les chartes de la terre, oui pour l'artisanat, mais à ce moment-là, d'abord il faut se dépêcher, nous sommes à mis mandat, de la même façon que tout à l'heure vous parliez d'études qui n'en finissaient pas. Pardonnez-moi, je ne connais pas votre signe, j'ose espérer que vous êtes du bélier, ce signe qui fait qu'on attend, mais quand on fonce, ça marche. J'espère que vous êtes de ce signe-là et que nous y arriverons et que vous n'êtes pas de ses signes d'eau où on n'a jamais la réponse.

Ceci dit, sous forme très amicale, vous vous en doutez bien, fait que pour cette charte, pardonnez-moi, il est urgent d'agir, il est urgent d'avoir une circulation, il est urgent d'avoir des parkings, il est urgent aussi de pouvoir avoir des infrastructures et il faut aussi avoir la sécurité. Que je sache, aujourd'hui, on n'a pas beaucoup avancé et que je sache aussi, nous sommes à 15 % d'investissement sur cette ville, je ne vois pas véritablement comment on pourra redémarrer rapidement sauf à recréer de l'emprunt et de la dette, c'est ce qui est déjà prévu au Budget Primitif 2017 et je pense qu'en fin d'année nous en aurons encore tout autant. Alors, oui Madame, pour soutenir tout ça. Mais arrêtons avec les mots, cette politique Française, depuis 30 à 40 ans où il n'y a que des mots et que de la com, les Français n'en veulent plus. Alors, oui, pour une charte mais, s'il vous plait, que derrière il y ait des actes et rapidement parce que la réponse que vous avez faite à Mme GIOVANNANGELI, pardonnez-moi, n'est pas satisfaisante.

M. Le Maire : Mme MELIN ne peut pas s'empêcher de faire systématiquement de la politique nationale. Je vous l'ai déjà dit en Conseil Municipal, lorsqu'on a parlé du budget, vous me dites qu'on va refaire de l'endettement, vous n'avez toujours pas compris qu'on va se désendetter de 8 et qu'on va emprunter 3, donc on se désendette en delta de 5. Je vous répète une nouvelle fois, peut-être qu'il faudra que vous rencontriez la directrice financière pour un cours sur les finances.

Il faut un cours sur l'urbanisme pour Mme MELIN, il faut un cours sur les finances pour Mme MELIN... Ecoutez Mme MELIN, suivez vos dossiers, suivez les Conseils Municipaux s'il vous plaît.

Mme MELIN, vous n'avez pas la parole.

Mme MELIN : M. Le Maire, on ne va pas recommencer avec ces arguments qui ne sont pas dignes de vous et pas de digne de votre rôle.

M. Le Maire : Ce qui n'est pas digne de vous, c'est de donner en permanence des leçons comme vous voulez le faire et de vouloir vous faire rattraper par la politique nationale. La politique nationale, vous la faites où vous voulez mais pas ici en Conseil Municipal.

.../...

C'est terminé, vous n'avez pas la parole Mme MELIN.

Mme MELIN : Je ne crois pas que vous puissiez me dire cela.

M. Le Maire : Je vous ai déjà dit que vous ne prenez pas la parole et qu'il y a un règlement, on vous a laissé vous exprimer, voilà c'est fait maintenant. Arrêtez un peu votre cinéma de ramener systématiquement à un plan national : « grâce à nous, demain on sera là, demain ceci, demain cela ». Très franchement, on s'en fout. Ici on parle des affaires d'Aubagne. Et si les affaires d'Aubagne ne vous conviennent pas, prenez d'autres délégations, faites votre boulot où bon vous voulez le faire. Mais ici on parle d'Aubagne, on ne parle pas d'autre chose.

La charte sur l'artisanat qui est proposée ici, Mme MELIN, c'est une charte, c'est la première fois que la Chambre des Métiers fait une charte sur laquelle nous nous engageons. Alors, ça ne va pas assez vite, ça ne va pas ceci, ça ne va pas cela, mais Mme MELIN, on n'est pas autiste, on regarde aussi ce qui se fait dans les autres villes et croyez-moi j'estime qu'on n'a pas de retard, même si c'est compliqué, même si tout le monde sait que la situation financière est complexe et on ne va donc pas refaire du national chaque fois que vous en avez envie. Stop. On parle d'Aubagne.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

10-290317 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - Avis sur la décision du S.I.B.V.H. (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune) et sur la participation à la démarche SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences locales de l'Eau) à l'échelle de la Métropole.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014 crée la compétence GEMAPI relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Cette compétence obligatoire de la Métropole au 1^{er} Janvier 2018 comprend notamment :

- L'aménagement d'un bassin hydraulique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau,
- La défense contre les inondations et la mer (la mer, on est préservé),
- La protection et la restauration des milieux aquatiques.

Dans sa gestion de l'Huveaune et ses affluents, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune exerce les compétences GEMAPI et certaines compétences complémentaires que l'on appelle hors GEMAPI. La Ville, pour sa part, exerce la compétence « réseau d'eaux Pluviales ». Un lien fort existe entre ces différents types de missions, lien qui

doit être conservé pour maintenir la cohérence portée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune. Pour ces commune membres la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée pour une délibération du 15 Décembre 2016 dans une démarche appelée SOCLE « Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau » à laquelle elle associe les communes et leurs groupements impliqués sur ces thématiques.

Par conséquent, le 23 Janvier 2017, lors de son Conseil Syndical, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune a lui-même conforté son implication dans la démarche SOCLE. Il a par ailleurs décidé sa dissolution dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunale.

Cette délibération propose que la Ville d'Aubagne s'engage dans la démarche SOCLE et défende la continuité des missions du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune et leurs cohérences, ainsi que le maintien d'une gestion de proximité par bassin versant. Même si la solution retenue dans le S.D.C.I., et approuvé par le S.I.B.V.H., est une intégration et non pas une dissolution dans la Métropole.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

M. Colombani : C'est un avis M. Le Maire.

M. Le Maire : C'est un avis qu'on va donner. Des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : C'est effectivement un avis, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec M. GRANDJEAN présent à la commission. Pour ce qui nous concerne, après discussion, nous pensons que cette délibération anticipe quand même une nouvelle fois la disparition du territoire.

Je me permets une petite parenthèse quand même. Je ne donne pas des leçons, jamais, j'affirme des convictions, ce qui est tout à fait différent, j'espère que vous ne confondez pas les deux.

Je reprends. A partir de la loi, si elle existe, son texte ne précise pas le fonctionnement de la compétence GEMAPI de la Métropole. Elle reste à construire. Cette délibération, nous semble-t-il, donne une fois de plus les clés à la direction métropolitaine. Parce qu'elle ne donne pas les moyens en amont de négocier, proposer une gestion locale avec des vrais pouvoirs de décision et des vrais moyens financiers. En fait, elle aurait dû porter uniquement sur le mandat de la ville au Syndicat de l'Huveaune sur la démarche SOCLE pour pouvoir définir en particulier la place des élus locaux, les budgets, l'organisation de l'administration locale et quid du personnel actuel. J'y rajoute trois questions aussi. Qu'advient-il du contrat de rivière, les relations et l'implication des communes qui ne sont pas membres de la Métropole et qui sont sur le bassin versant et qui déterminera l'impôt GEMAPI et qui décidera ou pas de l'instaurer ? C'est après ces échanges-là et cette possibilité-là, puisque vous avez parlé du 1^{er} Janvier 2018, le temps aurait permis de le faire, il nous semble qu'on aurait pu prendre la décision en toute connaissance de cause et dissoudre ou pas le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune.

Du coup, en conclusion, est-ce qu'on peut, puisqu'on émet un avis, retirer cet avis et revenir après avoir ces éclairages là ? Auquel cas, je ne sais pas si on peut donner un avis

contre à un avis mais en tout cas, il nous paraît important de pouvoir retirer cette délibération, n'ayant pas ces éléments.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Je ne répondrai pas tout à fait à votre question Mme GIOVANNANGELI, mais je voudrais intervenir aussi sur cette délibération. Rappelons que ce syndicat était intercommunal, il aurait pu continuer à exister malgré la Métropole, puisqu'il y a une commune qui ne fait pas partie de la Métropole, c'est PLAN d'AUPS, et ça aurait pu devenir un syndicat mixte, sauf que ce qui était le cœur de métier du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune, c'est-à-dire essentiellement des travaux d'aménagement, d'entretien, du lit et des berges de l'Huveaune, etc., passe dans la compétence GEMAPI. Si on avait laissé à la Métropole, c'est obligatoire, c'est la loi qui le prévoit, ce qui n'est pas idiot parce que, à la Métropole, tout est concerné et tous les syndicats, il y en a d'autres, les Syndicats de l'Arc, de la Touloubre qui vont aussi passer dans la Métropole au titre des compétences GEMAPI. Si on avait laissé ce syndicat mixte, ça n'aurait eu aucune utilité puisque le cœur de métier disparaissait au titre de la compétence GEMAPI dans la Métropole et il ne restait plus quelque chose d'important certes mais de secondaire, c'est-à-dire les fêtes de l'Huveaune, tout ce que vous connaissez et qu'on va faire.

En conséquence, le Syndicat, dans un Conseil Syndical qui a eu lieu le 23 Janvier, a accepté le principe de sa dissolution. Sauf qu'il y avait des compétences et il y a toujours des compétences hors GEMAPI qui sont exercées par le S.I.B.V.H. Pas toutes d'ailleurs, celles qui figurent dans la délibération parce qu'on a recopié l'Article L.2011-7 et toutes ces compétences « approvisionnement en eau », ce n'est pas le S.I.B.V.H. qui l'exerce, la maîtrise des eaux pluviales et les plans de lutte contre l'érosion non plus, la protection et la conservation des eaux souterraines non plus, les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile non plus. Mais il s'occupe de la lutte contre la pollution des eaux, de l'exploitation, de l'entretien, de l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, la mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de leurs ressources en eau et de l'animation et de la concertation dans le domaine de la gestion et de la ressource en eau. Toutes ces compétences ne sont pas dans GEMAPI et ce que le syndicat, je le dis sous le couvert de Pascal AGOSTINI et de Laurent COLOMBANI qui en font partie. Ce que le Conseil Syndical a dit, c'est : on veut bien comprendre que nous disparaissions, que nous soyons dissous mais on y met des réserves et on veut s'assurer que la Métropole s'occupera bien des compétences hors GEMAPI que nous rendons actuellement, ce sont autant de services que nous rendons aux communes. Tout ça est expliqué dans les « considérant » de la délibération, je pense que ce doit être en page 2, « pour autant, cet avis favorable a été émis sous réserve que l'ensemble des compétences GEMAPI et hors GEMAPI soit absorbé par la Métropole ». Le fameux schéma de la coopération intercommunale du Préfet ne le précise pas. Je propose qu'on conserve quelques garanties et qu'on émette, ce qui est dans le droit fil de la rédaction de la délibération, un avis favorable sous réserve que les compétences hors GEMAPI soient exercées par la Métropole, ce que nous ne savons pas encore. Est-ce que je suis claire ? Je ne pense pas que ça changera la délibération. Il suffit simplement dans l'Article 1 de dire, plutôt que de donner un avis favorable à la dissolution du S.I.B.V.H., dire « donner un avis favorable sous réserve de ce qui est énoncé plus haut et bien sûr d'approuver la participation de la ville d'Aubagne à la démarche de stratégie d'organisation, c'est-à-dire SOCLE ». C'est simplement l'article 1. Je pense que c'est parfaitement possible. J'aurais pu vous le dire mais je n'ai pas eu le temps de voir cette délibération sauf ce matin. C'est une suggestion et, à mon avis, une précaution utile. Parce que si plus personne ne s'en occupe, qui s'en occupera ?

Merci.

M. Le Maire : M. COLOMBANI, je vous laisse répondre.

M. COLOMBANI : Vous ne pouvez pas participer à la Commission mais M. GRANDJEAN était présent, je vais vous rassurer de suite sur le personnel. Il y a 5 personnes qui sont au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune, 4 personnes sont agents territoriaux, donc sur titre et la 5^{ème} passe le concours avec la volonté de le réussir. En ce qui concerne leur devenir, ils resteront dans la fonction publique territoriale. A ce niveau-là, on est rassuré.

Mme BARTHELEMY vous a répondu, comme elle vous l'a dit, avec Julie GABRIEL et Pascal AGOSTINI, on fait partie du Syndicat Intercommunal, on a aussi les éléments, des longues discussions sur la nécessité ou pas d'aller vers cette dissolution. Ce n'est pas facile. Qui plus est pour Aubagne qui est une des villes fondatrices de ce Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune. M. ALEXIS nous racontait toujours les raisons de cette structuration en syndicat. Ce n'est pas une décision facile ni pour nous, élus, parce qu'on a une histoire et un patrimoine par rapport à l'Huveaune ni pour les techniciens pour qui la Métropole peut paraître un gros mastodonte.

Pour autant, il apparaît, dans l'intérêt général et donc par conséquence, que chacun vote la dissolution avec les précautions apportées et je rejoins Mme BARTHELEMY dans sa volonté d'apporter quelques précautions sur le fait que le hors GEMAPI soit toujours géré par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune, avec les travaux que nous souhaitons engagés sur l'Huveaune et l'Agence de l'Eau, je vous réponds sur le contrat de rivière, c'est la ville qui a signé le contrat de rivière, ce n'est pas le territoire et c'est l'Agence de l'Eau qui apporte une subvention à la ville et non pas au Territoire. Donc, en ce qui concerne l'Agence de l'Eau et le contrat de rivière, il n'y a aucune raison d'avoir des inquiétudes. Les seules inquiétudes que l'on aurait pu avoir à un moment donné, et ce sont les raisons pour lesquelles il y a eu des grandes discussions entre les élus et les techniciens du Syndicat Intercommunal, c'était de savoir quelle était la meilleure approche que nous devons avoir. Pour information, tous les autres syndicats intercommunaux de bassin versant de la Métropole ont pris la même décision et une des co-responsables qui gère la direction du rassemblement de tous ces syndicats est la personne qui s'appelle Estelle FLEURY et qui est la directrice du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune.

Voilà toutes les précautions que je peux vous apporter, tout ce qui pourrait vous permettre d'avoir une motivation d'amener un avis favorable parce que, dans l'intérêt collectif, toutes les municipalités votent une délibération qui va dans le sens de celui de la Ville d'Aubagne.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : J'entends ce que Mme BARTHELEMY dit, en disant elle-même qu'elle ne va pas exactement répondre à mon intervention. D'ailleurs, ce n'était pas que des questions puisque, vous-même, vous dites, vous affirmez que les discussions ont été longues parce que vous l'avez vécu, parce que c'est compliqué, même voir complexe. Parce que, de certitude aujourd'hui il n'y a pas, il y a quand même des éléments qui me semblent être importants à prendre et auxquels vous n'avez pas répondu pour le coup, c'est évidemment la question des budgets et, de ce que j'évoquais en terme d'imposition à venir, qui reste une question. Je ne vous demande pas de me répondre maintenant, je disais ça simplement pour évoquer ce que finalement, Mme BARTHELEMY, dans sa réponse, dit c'est-à-dire de venir rajouter dans la

.../...

délibération un élément. Si on va jusqu'au bout de cette démarche, ça consiste à retirer la délibération et à voir comment on peut avoir des éléments supplémentaires et avoir la certitude qu'il n'y aura pas d'imposition supplémentaire depuis la Métropole. Parce que la question est là, la question est politique. On n'est pas dans la politique nationale mais dans la politique d'une grande Métropole qui, derrière, risque depuis Marseille de nous demander d'augmenter les impôts puisqu'il y avait des subventions auparavant de l'Etat, de la Région, tous les partenaires et que, demain, si il n'y a plus ça, on risque d'avoir ces impôts supplémentaires.

Pour nous, retirer cette délibération équivaldrait à prendre le temps de prendre ces éléments, d'y apporter des réponses et surtout d'y voir clair, en toute transparence, sans jeu de mot concernant l'Huveaune. En l'absence de ça, notre avis sera défavorable.

M. Le Maire : Très bien. M. COLOMBANI !

M. COLOMBANI : Je vais juste apporter une réponse qui va probablement ne pas plaire à tout le monde. Est-ce qu'il y aura une imposition GEMAPI ? Oui. Pourquoi ? Parce que la loi le prévoit. Je peux donc d'ores et déjà vous dire qu'il y aura une imposition avec un taux imposition qui s'appliquera bien sur les taxes de chacun, il y aura bien marqué GEMAPI. En ce qui concerne le budget de fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune, jusqu'à présent c'était les communes adhérentes par rapport au mètre linéaire du cours d'eau qui payaient une cotisation ; ce qui faisait que la Ville de Marseille payait plus que la Ville d'Aubagne. En ce qui concerne le budget et ce qui sera rapporté par la Métropole, pour le moment, il semblerait, au moment où je vous parle, que la forme du calcul reste la même, c'est la seule chose que je peux vous dire. Mais là, c'est le seul endroit où je n'ai pas de certitude. Par contre, sur l'imposition, ce ne sont pas les municipalités qui choisiront ou non si cette imposition sera là, le taux sera fixé pour la totalité de la Métropole, de la Touloubre à l'Huveaune. Au moins, si vous vous ne savez pas si elle existerait, moi je suis obligé de vous dire qu'elle existe par contre.

M. Le Maire : C'est vrai que, dans le corps de la délibération, c'est parfaitement écrit, je lis la phrase qui est avant les « considérant » : « cet avis favorable a été émis sous réserve que l'ensemble des compétences GEMAPI et hors GEMAPI soit absorbé par la Métropole ». La notion de réserve est bien indiquée dans le corps de la délibération mais peut-être qu'on va aussi rajouter dans l'Article 1 « de donner un avis favorable à la dissolution du S.I.B.V.H. sous réserve ». On va donc rajouter « sous réserve » dans cet article 1. Comme cela, il n'y aura pas d'ambiguïté et on renforce effectivement cette notion de réserve que nous avons vis-à-vis de ce transfert de compétences qui, je le rappelle, sont tout de même l'application de la loi MAPTAM et de la loi NOTRE, donc de la loi de la création de la Métropole. Nous ne sommes pas, ici, les investigateurs, c'est le gouvernement actuel qui l'a mise en place avec obligation de transférer ces éléments-là. Encore une fois, prenons en compte la demande de Mme BARTHELEMY, nous rajoutons dans l'article 1 « sous réserve ».

Je vais clore ce premier débat et passer au vote.

Compte tenu de la modification que je viens d'apporter, qui vote contre ?

Mme GIOVANNANGELI : C'est bien tout le problème !

M. Le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-290317** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Avis défavorable de M. FONTAINE (2), M. RAMPAL pour Mme AIT ABBAS,
Mmes GIOVANNANGELI (2), MELIN et M. ROBINE.

11-290317 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -
Déclaration d'intérêt Communal des affluents de l'Huveaune sur la Ville
d'Aubagne : le Fauge-la Maire, le Merlançon.

Depuis sa création en 1963, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune intervient pour le compte des communes membres pour assurer des missions de prévention des inondations, au travers de travaux d'entretien du lit et des berges de l'Huveaune. On est précisément dans du GEMAPI pour ceux qui voulaient connaître la différence entre ces deux choses.

Actuellement, sur le territoire de la Ville d'Aubagne, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune gère uniquement l'entretien de l'Huveaune.

Cette délibération propose de déclarer l'intérêt communal des affluents de l'Huveaune que sont Le Fauge – La Maire et Le Merlançon », afin que le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune puisse intervenir sur l'entretien des berges dans le périmètre communal.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Il a été évoqué tout à l'heure l'éventuelle dissolution du Syndicat Intercommunal. Vous nous avez bien parlé qu'il a été évoqué la dissolution du Syndicat Intercommunal dans la délibération précédente ? Qu'en serait-il de celle-ci dès l'instant que le syndicat serait dissout purement et simplement sous la réserve qui avait été émise tout à l'heure et même avec la réserve de tout à l'heure, ce syndicat serait purement et simplement dissout, c'est ce qui écrit dans la délibération précédente. Je vous pose donc la question de savoir ce qu'il en serait de ce nouvel avis.

J'ajouterai simplement, puisque j'ai la parole, juste une petite chose, M. Le Maire. Je ne crois pas qu'il soit dans vos prérogatives de fixer le cadre des propos des élus de la République qui sont à votre Conseil Municipal.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Mme MELIN, le préfet étudie dans le cadre du nouveau Schéma de Coopération Intercommunale, il n'est pas encore réalisé, d'où l'utilité effectivement de faire part de ces réserves parce qu'on est toujours à temps de dire : non, on si oppose, si les compétences hors GEMAPI ne sont pas reprises pas la Métropole. Pour l'instant, il n'y a pas le feu au lac. Simplement, cette convention a donc tout lieu d'être signée parce que, là par contre, il y a le feu au lac et on verra par la suite si c'est repris ou pas par la Métropole.

M. Le Maire : M. COLOMBANI, vous voulez conclure ?

M. COLOMBANI : En fait, ce que nous avons acté précédemment, c'est que les agents du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune intègrent la Métropole en ayant les compétences

GEMAPI. C'est le cas en ce qui concerne cette délibération.

En deux mots, nous avons voté précédemment le fait que les agents qui s'occupaient de l'Huveaune au niveau du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, si jamais nos réserves sont bien prises en compte, intègrent la Métropole et continuent de s'occuper des travaux qu'ils faisaient jusqu'à présent dans l'Huveaune mais que maintenant ils s'occupent de la Maire, du Fauge et du Merlançon, chose que nous avons prévu aussi dans le contrat de rivière. Donc, en fait, les mêmes agents s'occuperont de l'entretien de l'Huveaune plus le Fauge, la Maire et le Merlançon à part qu'ils seront directement rattachés à la Métropole.

Si jamais l'avis précédent n'avait pas été donné, on se serait peut-être retrouvé avec quelqu'un de la Durance qui aurait dû s'occuper du Fauge, du Merlançon et de la Maire. Après chacun voit la proximité où il veut, mais je trouve que ça fait quand même un petit peu loin.

M. Le Maire : Merci pour ces explications M. COLOMBANI. On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE »

12-290317 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Renouvellement de la Convention Communale de Coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

La Convention Communale de Coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat signée le 20 Octobre 2014 est arrivée à son terme. Il convient aujourd'hui de procéder à son renouvellement.

Cette nouvelle convention fixe les conditions d'intervention et de collaboration des Polices Municipale et Nationale. Elle prend en compte les moyens importants que la Ville d'Aubagne a consacrés à la sécurité et à la tranquillité publique.

La coordination prévue par cette convention gagne en efficacité grâce aux nouveaux moyens dont est dotée la Police Municipale à savoir : les effectifs, l'armement, l'organisation des caméras de vidéo protection et le Centre de Supervision Urbain.

Cette délibération propose de renouveler cette convention entre la Ville d'Aubagne et la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : Nous avons longuement débattu sur la première convention qui était signée entre les services de l'Etat de la Police et nos services. Je n'y reviendrai pas. La discussion avait été longue, complexe et je ne pense pas que M. RUSCONI me dira le contraire, c'est chose compliqué de travailler sur ces questions-là. Nous avons voté cette délibération. Nous aurions pu, au-delà des divergences que nous pouvons avoir sur la mise en place d'un certain nombre de procédés nouveaux qui n'étaient pas forcément inclus dans la première délibération, voter

pour. Il y a quelque chose quand même qui nous a interpellés. Dans l'article 1 de la convention, il est répertorié l'ensemble des initiatives qui sont prises dans le domaine de la prévention et ces initiatives sont des initiatives qui, pour la plupart, sont des initiatives relativement anciennes qui avaient place dans le Contrat Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance. Il y a malgré tout un alinéa qui nous choque et que je vais lire. C'est l'alinéa 3 dans cet article 1 : « la prévention et la lutte contre les violences à l'école, il n'y a pas de problème, avec le développement de la vidéo protection » et il nous semble incontestablement que, pour lutter dans la violence à l'école, en particulier dans les écoles sur Aubagne, ce n'est pas la vidéo protection qu'il est nécessaire de mettre en place, mais un certain nombre de travaux qui ont déjà eu lieu et qui ont déjà au demeurant porté leurs fruits. C'est un travail qui est naturellement beaucoup plus complexe que la mise en place d'une vidéo protection mais il nous semble que, introduire la vidéo protection sur ces lieux-là pour régler les problèmes de violence à l'école, connaissent l'état des groupes scolaires de cette ville et le travail remarquable que font les enseignants, je pense qu'il y a là une erreur d'appréciation et qui nous appelle donc à ne pas participer positivement à ce type de proposition.

Avec votre accord, M. Le Maire, peut être que M. RUSCONI pourrait nous expliquer pourquoi cet alinéa-là qui, je pense, a dû faire discussion, ça nous enrichirait en tout cas dans notre connaissance.

M. Le Maire : Je vous remercie de me conseiller comment organiser le débat.

M. FONTAINE : J'ai dit avec votre autorisation !

M. Le Maire : Je vais donc m'en occuper, mais je vais d'abord demander s'il y a d'autres prises de parole si vous me permettez. Et après on demandera effectivement à M. RUSCONI de répondre.

Pas d'autres prises de parole ? Mme HARKANE !

Mme HARKANE : Merci M. Le Maire. C'est juste une remarque par rapport aux policiers municipaux, à l'augmentation des effectifs et surtout sur le champ des missions qui sont sensiblement similaires. On a quand même une question relative à la formation des agents municipaux en charge de la sécurité, eu égard à la formation des agents nationaux, des policiers nationaux. La question est là : ils interviennent aujourd'hui sur le même champ, ils sont armés de la même manière, ils ont les mêmes prérogatives. Est-ce qu'ils bénéficient de la même formation ?

M. Le Maire : Je pense que M. RUSCONI va répondre à votre questionnement aussi Mme HARKANE.

Vous avez la parole M. RUSCONI !

M. RUSCONI : M. FONTAINE, en 2014, nous n'avions pas parlé, nous n'avions pas évoqué encore la vidéo protection puisqu'elle n'existait pas, elle était néant sur la ville. C'est pour ça qu'aujourd'hui, vous avez dans cet alinéa la vidéo protection qui est incluse dans cette convention.

Concernant les violences à l'école, M. FONTAINE, elles n'ont pas lieu dans l'école ; elles ont lieu bien souvent aux portes des écoles et aux entrées d'écoles, c'est-à-dire à la sortie, sur les parvis des écoles. Je vous rappelle que nous sommes en plan d'urgence et que cette

initiative qui va être l'extension de la vidéo protection sur la phase 3, nous couvrirons 100 % des écoles de la ville, en matière de vidéo protection et de vision des entrées d'écoles. Je veux bien que nous intervenions dans les écoles, après il y a le rôle des enseignants, le rôle du personnel éducatif. Mais moi je vous parle bien du parvis de l'école. A l'intérieur de l'école, vous le savez, vous avez professé, ce ne sont pas les services de prévention qui gèrent, il y a déjà un service d'accompagnement de la part des instituteurs, de la part du personnel encadrant des écoles et également de la part des services prévention de la Ville qui peuvent être ou, on le verra plus tard dans la délibération suivante, des suivis d'éducateur spécialisé professionnel. On parle bien de violences à l'extérieur de l'école et non pas à l'intérieur de l'école.

Concernant la formation des agents, Madame, les agents sont formés par le C.N.F.P.T. Ils ont des formations obligatoires. Vous confondez la Police Nationale et la Police Municipale et les prérogatives. Les policiers municipaux sont des adjoints de police judiciaire. Ils ne sont pas des policiers nationaux. Ils n'ont pas du tout les mêmes prérogatives. Madame, un policier national a le droit de réclamer une pièce d'identité à quelqu'un dans la rue. Un policier municipal n'a pas le droit. Une caissière de supermarché a le droit elle aussi. Ne confondez pas. Allez sur le site du C.N.F.P.T., c'est facile, vous avez toute la liste des prérogatives entre la Police Nationale et la Police Municipale. Ils sont armés de la même manière. Par contre, ils sont mieux formés que la Police Nationale parce que nous avons trois formations obligatoires annuelles délivrées par le C.N.F.P.T., ce que ne fait pas la Police Nationale, parce que malheureusement ils n'ont pas les moyens par rapport à leurs effectifs. Nous avons été ambitieux sur nos recrutements puisque, sur nos recrutements de nos policiers municipaux, comme je l'avais déjà dit, nous avons recruté des formateurs au maniement d'armes. Finalement, nous pouvons nous permettre de faire ces formations obligatoires parce que nous avons, chez nous, actuellement dans nos effectifs des personnes pour nous les faire. Une formation nous revient à peu près à 20 euros au lieu de 180 euros par agent et elles sont faites régulièrement.

M. Le Maire : C'est un domaine complexe, je conçois que Mme HARKANE puisse poser la question, parce que tout le monde se pose la question : comment sont formés les agents ? Je le sais parce que j'ai la chance d'échanger régulièrement avec Vincent RUSCONI sur ces sujets-là et je sais aussi la grande qualité des policiers municipaux qui ont été recrutés avec cette notion de formations et on a passé, vous vous en souvenez aussi, c'est M. RUSCONI qui l'avait rapportée, une convention de mutualisation avec les autres polices municipales des autres communes du territoire et je peux vous dire qu'une des raisons qui existe dans cette convention, c'était bien parce que les policiers municipaux d'Aubagne avaient cette capacité de former leurs collègues qui a fait que cette mutualisation était intéressante pour tout le monde aussi. C'est une vraie question et vous avez bien fait de la poser.

M. FONTAINE, je ne sais pas si M. RUSCONI vous a convaincu. Vous nous avez cités cet article 1 de la convention et l'alinéa 3 sur les 10 points qui concernent donc cet article 1. J'espère qu'il vous a convaincu, ce serait trop dommage d'un point de vue de la sécurité, que vous restiez sur une position d'opposition sur un point d'une délibération qui est très ambitieuse de ce côté-là.

Je vais mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), M. RAMPAL pour Mme AIT ABBAS et Mme GIOVANNANGELI (2).

13-290317 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

**Approbation de la Convention de Partenariat entre le Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône et le Groupe « Association
Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 ».**

Le Conseil Départemental, en tant que chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, s'inscrit dans une démarche de développement en faveur d'une éducation et d'une insertion durable.

Au regard des missions qui lui sont dévolues et dans le cadre des compétences départementales, le groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention, l'A.D.D.A.P. 13, développe sur le territoire des Bouches-du-Rhône et notamment sur la Commune d'Aubagne une action de prévention spécialisée.

Ces actions de prévention sont également assurées et relayées par le service Prévention et Education Spécialisées de la Ville qui développe également une politique de prévention en direction des enfants, des jeunes et des familles en difficulté.

Après une phase de consultation du Département, de la Ville et de l'A.D.D.A.P. 13, le choix d'implantation de l'action de prévention spécialisée s'est orienté dans les quartiers du Charrel, de la Tourtelle et de Ganteaume-Palissy.

Ainsi, afin de mettre en place des interventions communes, il est proposé d'approuver la convention de partenariat entre le Conseil Départemental, la Ville d'Aubagne et le Groupe A.D.D.A.P. 13.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-290317 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

**Approbation de la Convention avec l'Etat pour le raccordement d'une
sirène étatique existante et l'installation et le raccordement de deux
nouvelles sirènes au Système d'Alerte et d'Information des Populations
(S.A.I.P.).**

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise du ministère de l'Intérieur en collaboration avec le Service d'Information du Gouvernement (S.I.G.) ont mis en place et développé une application mobile d'alerte des populations : le Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P.).

A cet effet, il a fallu doter les communes d'un Réseau d'alerte performant en remplacement de l'ancien Réseau National d'Alerte (R.N.A.). Le déploiement de ce système par l'Etat implique le raccordement de trois nouvelles sirènes.

Ces trois sirènes vont être installées à l'ancien centre de secours, Avenue du Garlaban, à la Piscine Alain Bernard et à l'école de la Pérussonne.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'approuver la convention entre l'Etat et la Commune fixant les obligations respectives notamment concernant l'alimentation électrique, la maintenance et la transmission d'informations.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

15-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Contrats d'Objectifs à intervenir avec les Associations « Nomades Kultur », « Piano Cantabile » et « Les Orgues d'Aubagne ».

L'Association « Piano Cantabile » apporte une formation artistique complémentaire à de jeunes pianistes issus du Conservatoire Supérieur ou désireux d'intégrer ces établissements et les résultats pédagogiques obtenus par ladite association sont reconnus par l'ensemble du milieu professionnel.

Le deuxième Contrat d'Objectifs avec l'Association « les Orgues d'Aubagne » participe à l'entretien des Orgues du Temple et de l'Eglise Saint-Sauveur et qui se caractérise aussi par diverses manifestations qui permettent de mettre en valeur le patrimoine organistique de la ville.

Et ensuite l'Association « Nomades Kultur » qui accompagne le projet « Pépinière d'Artistes » et assure aussi la programmation de la Fête de la Musique.

Je vous demande de bien vouloir donner respectivement votre accord pour les subventions, pour l'Association « Piano Cantabile » de 20.000 euros, 6.000 euros à l'Association « les Orgues d'Aubagne » et 14.700 euros à l'Association « Nomades Kultur ».

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation du Contrat d'Objectifs à intervenir avec l'Association « Les Acteurs de la Distillerie ».

La Distillerie est un lieu de travail et de création reconnue en matière de spectacle vivant à Aubagne.

Il est proposé, comme l'année dernière, de renouveler le Contrat d'Objectifs existant entre la Ville et l'association et de verser une subvention d'un montant de 15.000 euros à l'Association « Les Acteurs de la Distillerie ».

La délibération n° **16-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de subventionnement conclue avec
l'Association « M.J.C. du Pays d'Aubagne » pour l'année 2017.

La Ville d'Aubagne souhaite engager une politique plus affirmée en matière de loisirs pour les jeunes aubagnais et créer un nouvel espace Jeunesse, Culture et Loisirs aux Aires Saint-Michel, avec une redéfinition des actions menées par les services concernés mais aussi une nouvelle attente vis-à-vis de la M.J.C. l'Escale, en développant une nouvelle forme d'ateliers et aussi en plus on conservera les ateliers existants, et ouvrir la possibilité d'activités aux jeunes, notre cœur de cible étant les jeunes de 12/25 ans.

Par ailleurs, la Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son appui financier à l'Association M.J.C. et notamment autour de la conduite de projets, développement de musique et de danse actuelle, sans oublier quand même le cœur de l'action en matière de citoyenneté d'éducation populaire, qui sont dans les statuts de l'Association. Il est précisé que les locaux des Aires Saint-Michel, dont l'Escale, seront repris en gestion directe par la ville d'Aubagne à compter du 1^{er} Juin 2017 et l'ensemble des charges afférentes à ceci seront prises en charge par la collectivité à compter de cette date. La subvention d'aide financière à l'association est de 290.000 euros pour l'année 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. ROBINE !

M. ROBINE : Merci, comme d'habitude, on se rend compte que malgré la somme qui est toujours aussi importante qui est attribuée à la M.J.C., il n'y a aucun bilan d'activité fourni. Et comme j'ai déjà pu le dire, je sais que ça ne plaira pas à M. AMY, mais avec 500.000 euros de subvention et à peine 600 adhérents, on constate que la M.J.C. de PLAN-de-CUQUES, avec moins de 200.000 euros de subvention, compte 2.500 adhérents. Je le répète donc mais ça laisse des possibilités de s'interroger sur l'utilisation de cet argent. De plus, il n'y a pas de projet précis concernant ces associations, il n'y a pas de comptes annuels, il n'y a pas de documents qui sont fournis, rien du tout ne nous est fourni malgré la somme allouée ce soir. A tout cela, on peut ajouter les conclusions du Commissaire aux Comptes qui rappelle que la situation de la situation de la trésorerie 2017 de la M.J.C. montre que l'association n'est pas en mesure de faire face aux échéances. C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que nous nous abstenons, je vous remercie.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Evidemment, ce n'est pas une évidence, là-aussi ça va mieux en le disant, nous ne partageons pas les propos de M. ROBINE parce que nous pensons qu'il s'agit là avec ces délibérations et tout le processus engagé de la chronique d'une mort annoncée que vous tentez de faire passer pour une mauvaise gestion, je le disais tout à l'heure avant l'ouverture de la séance, de la part de l'association elle-même, mais qui en fait provient d'une simple raison, c'est que votre projet politique, et on peut le comprendre et pour ce qui nous concerne, nous le combattons, consiste à en finir avec l'éducation populaire. Contrairement à ce qui vient d'être dit, nous pensons qu'il se développe depuis des années, plus de 40 ans dans cette M.J.C., une culture et une éducation populaire qui permet au-delà même des adhérents d'avoir une vivacité culturelle, une innovation, une création tant par les scènes à l'Escale que par les activités au sein de la M.J.C. et toutes les activités en périphérie qui fait que, au bout, la

fermeture obligatoire puisque le budget alloué cette année est la moitié du budget précédent fera que la M.J.C. mettra la clef sous la porte et que vous mettez ainsi fin et un terme à l'existence d'une M.J.C. vieille de plus de 40 ans. Je précise, parce que j'ai écouté ce que dit M. AMY et que ça avait déjà été évoqué, que vous annoncez des activités à venir qui peuvent éventuellement compenser. Mais ça représente une infime partie des activités et l'aura de la M.J.C. telle qu'elle a vécu pendant toutes ces années et la question n'est pas de se retourner sur le passé, mais bien de poser la question sur l'ensemble de la ville de la disparition d'un site et d'une action qui aujourd'hui encore rassemblent des centaines et des centaines de personnes. Il reste une question quand même qui demeure, au-delà de tout ça, c'est le personnel associatif, qui n'est pas personnel municipal, et son devenir. Nous voterons contre cette délibération bien sûr.

M. Le Maire : Mme HARKANE !

Mme HARKANE : Juste deux remarques sur cette délibération. La première concerne la forme, sachant qu'effectivement depuis 3 exercices maintenant vous réduisez la subvention de la M.J.C. et sur le fond, j'ai lu avec attention la convention que vous passez avec la M.J.C. et les contraintes relatives à son exercice, en ce qui nous concerne nous trouvons que la M.J.C. perd un peu de son esprit d'indépendance dans ce cadre-là et que la tendance à la remunicipalisation de cette association a très certainement des avantages en terme de praticité et de transversalité entre les services et les associations mais, en même temps, on perd un peu du sens qui était de l'esprit, d'ailleurs, des créateurs des maisons de jeunes et de la culture issues après la seconde guerre mondiale. Donc, pour cette raison, c'était important de le signifier parce qu'effectivement la municipalisation amène aussi des questions concernant les agents ou les salariés qui travaillent à la M.J.C., les relations avec le Service Jeunesse de la ville, puisque effectivement je lis qu'il va y avoir un autre espace Loisir Culture Jeunes ; j'imagine que c'est sur deux lieux. Là-dessus, on n'a pas eu des informations très précises. Ensuite, sur les actions plus culturelles, on aurait sans doute préféré avoir plus d'informations sur la mise en place de ce dispositif. Mais évidemment, nous allons voter le montant de la subvention, les 290.000 euros, parce qu'il nous paraît indispensable que la M.J.C. demeure.

M. Le Maire : Merci. M. AMY peut être pour un ensemble de réponses ?

M. AMY : Je vais essayer de répondre un peu à tout le monde. M. ROBINE, vous dites qu'il n'y a aucun bilan, qu'il n'a pas de projet, qu'on n'a pas de documents, mais Monsieur, dans la gestion d'une ville, les associations fonctionnent avec de l'argent public, soit en subvention, soit en contrat d'objectifs, et souvent même avec les deux. Il y a chaque année des commissions qui s'organisent entre les représentants de l'association pour faire un bilan d'activité qui doit correspondre à l'argent donné en matière de fonctionnement et en matière d'objectifs, un bilan d'activité et bien entendu, nous regardons aussi que les fonds publics soient utilisés à bon escient. On a eu maintes fois, dans cette assemblée, des gens qui ont dit « oui mais on aimerait avoir un droit de regard », mais ce droit de regard vous est autorisé, il suffit simplement d'écrire et demander à ce que les services concernés vous mettent les documents à disposition. On n'a rien à cacher. Ne commencez pas à dire qu'on ne fait aucun bilan, aucun retour sur le travail que font en général toutes les associations aubagnaises.

Mme GIOVANNANGELI, vous parlez d'une mise à mort, on sait ce qu'est une mise à mort. Il suffit simplement de faire comme une multitude de villes ont fait, en prenant la responsabilité de dire : on ne finance plus, du jour au lendemain, on arrête notre partenariat avec les M.J.C. Ça s'est vu un peu partout en France. Nous, on le dit bien encore dans la

convention qu'il y a un accompagnement financier de ladite association. Nous avons eu beaucoup de réunions avec la M.J.C. Elles ne sont pas forcément passées dans un très bon climat dans les premières approches. On nous a dit « établissez la convention et puis, nous après, en verra ». On a quand même entretenu le débat, on a fait des suggestions d'une convention qui a été amendée sur certains points sans que nous perdions quand même la volonté de mettre en place notre convention pour atteindre, une bonne fois pour toutes, parce que nous avons un programme ambitieux au niveau de la jeunesse des Aubagnais et plus largement au niveau de la jeunesse de notre territoire, s'il arrivait à toucher ce cœur de cible qui sont les 12 et 25 ans. Hors, je suis désolé, mais depuis que nous sommes arrivés, on n'a pas de résultat probant à ce niveau-là.

Vous parlez des scènes d'Aubagne et du lieu de diffusion qui est la scène de l'Escale. Nous avons répondu très tôt en disant que nous reprenons la gestion complète du bâtiment, y compris de l'Escale. Alors pourquoi les choses n'arrivent pas par hasard à un moment donné. Les choses n'arrivent pas par hasard. Depuis 3 ans, nous demandons à ce que les trois scènes d'Aubagne fonctionnent en synergie, qu'on puisse donner une programmation lisible pour une meilleure circulation du public. Nous y arrivons avec le Comoedia, nous y arrivons avec la Distillerie, nous n'y sommes jamais arrivés avec la M.J.C. Eh bien, demain, cela sera possible et sans écarter la possibilité à la M.J.C. de présenter aussi sa programmation parce que c'est encore une scène municipale et il y a aucune volonté d'écarter la M.J.C. de ce lieu de diffusion. La programmation s'intégrera donc dans la programmation de la ville.

Il est quand même bon aujourd'hui, dans une société qui évolue, de pouvoir aussi se remettre en question, de pouvoir dire qu'il y a des choses qui sont faites avant, c'était très bien, et qu'on peut les rendre performantes et qu'on peut les améliorer. C'est ce que nous allons faire au travers de cette convention. Et je reviendrais aussi sur un des points qui répondra aussi à Mme HARKANE. Vous parliez d'éducation populaire. Lors de ma dernière rencontre avec la M.J.C., j'ai demandé à ce qu'on me donne une définition de l'action culturelle populaire. Quand j'ai entendu les réponses qui m'ont été données, j'ai regardé mes interlocuteurs en face, je leur ai dit que nous faisons bien, vous et nous, la même chose. Je ne vais pas vous refaire le rapport de la politique culturelle que je vous ai fait la dernière fois, qui a passionné mes amis, moins de votre côté. Je vous en ferai donc grâce. Mais, simplement, de dire que nous faisons en fait la même chose, nous faisons des événements, nous créons des manifestations culturelles ouvertes à tous et pour tous. Et même, nous allons encore plus loin puisque dans tous les événements que nous faisons, que ce soit au travers des expositions, au travers de certains spectacles, nous avons le service de médiation de la ville qui va au cœur de cette cible-là que sont les jeunes, dans les collèges, dans les écoles élémentaires, parlez, invitez les jeunes à venir et je ne vous dis pas le nombre de classes que nous recevons autour de nos expositions ou même au travers de différents spectacles que nous diffusons sur nos scènes du Comoedia ou de la Distillerie. Alors, je voudrais dire aujourd'hui que je me félicite de tout ça, il va y avoir aussi une magnifique transversalité dans les services. Je me félicite du travail accompli dans la réflexion, dans la création de cette convention faite aussi avec les services de la Jeunesse de la Ville d'Aubagne, parce que tout ça va être construit, vous l'avez bien compris, Mesdames et Messieurs, nous sommes des quinquagénaires, pour ma part, il y a des jeunes femmes autour de cette table bien sûr, on ne va pas décider pour eux, on va faire les choses avec eux et on va s'appuyer sur un formidable outil que nous avons qui est le Conseil Municipal des Jeunes. On veut savoir quelles sont leurs attentes, ce qu'ils veulent faire de cet espace qui va être le leur. Et je tiens à conclure en me félicitant du travail accompli avec tout le Service Jeunesse et la parfaite entente que j'entretiens avec mon ami élu Giovanni SCHIPANI qui a porté un fabuleux travail à la contribution de cette convention. Merci.

Avant de passer aux personnels, je vais vous dire une chose, je vais vous rappeler à mon bon souvenir, ça vous fait plaisir, je le sais. Vous avez tous voté en juillet 2016 une délibération que j'ai eu cœur de porter devant ce Conseil Municipal, parce que, quand je dis que nous adressons notre programme culturel éclectique pour tous, on n'oublie pas non plus les gens qui se sentent un peu exclus, qui pensent qu'ils n'ont pas le droit eux aussi d'avoir peut-être par des obstacles qui se mettent eux-mêmes d'avoir axé à la culture. Nous avons signé en juillet 2016 avec Mme Edith CHOURAQUI qui est la présidente en exercice de l'Association « Culture du Cœur 13 » et « Pôle de la formation pour l'accès à la culture », cette convention qui est un programme de lutte contre les exclusions et l'égal accès de tous tout au long de la vie à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs qui constituent un objectif national et il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. C'est pour vous dire que l'on s'adresse à tout le monde, vous m'avez apostrophé sur la notion de culture populaire, mais on fait de la culture populaire tout azimut, on n'est pas élitiste. Je tenais à vous le dire avant de passer au personnel.

Dans le personnel, il y a du personnel qui est détaché par la ville à la M.J.C. Bien entendu, ce personnel-là sera repris dans les services de la ville. Nous avons, après, des ateliers qui sont au nombre de 7. 2 sont des prestataires et 5 sont animés par les animateurs de la M.J.C. Nous les avons tous rencontrés et nous reprendrons ce personnel-là pour l'animation des ateliers existants. Il y aura aussi d'autres animateurs pour animer les nouveaux ateliers que nous proposerons dès la rentrée prochaine. Ensuite, il y a les salariés directs de la M.J.C. Nous allons et nous en avons déjà reçu, et nous ferons des propositions dans ce sens. J'espère que cela répond à vos questions.

M. Le Maire : Merci M. AMY, vous avez été effectivement particulièrement complet. Nous sommes très attentifs notamment par rapport au personnel et plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Direction Générale de la Ville. Des études vont être faites au cas par cas et le personnel est vraiment pour nous très important. Je sais, pour l'avoir entendu, que les retours sont plutôt positifs.

On a entendu, d'un côté, le Front National nous dire « c'est beaucoup trop » et, de l'autre côté, la Gauche de la Gauche « ce n'est pas assez ». Je crois que nous sommes au juste milieu et que nous sommes au bon endroit. Cette conviction s'est faite dans le temps. Je remercie l' élu, Philippe AMY, mais il ne fait que son travail, et les Services de la Ville qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier parce qu'il y a une écoute permanente vis-à-vis de la M.J.C. et que je crois que nous sommes arrivés avec une bonne proposition, qui a été, je le dis ici, acceptée par le Président de la M.J.C. Lui-même nous a dit « nous sommes d'accord pour signer la convention ». Cela signifie que nous sommes dans le cadre d'une bonne convention partagée dans l'intérêt de tous et en particulier de toutes les Aubagnaises et de tous les Aubagnais.

Merci M. AMY de nous avoir rapporté cette délibération qui nécessitait d'avoir quelques explications et de prendre un peu de temps. Je vais la mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **17-290317** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), M. RAMPAL pour Mme AIT ABBAS et
Mme GIOVANNANGELI (2). Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

**18-290317 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention avec l'Association ART'EURO pour
l'organisation d'une fête culturelle des enfants « Festimôme »
du 19 au 22 Juillet 2017.**

Ce festival à vocation culturelle se développe autour d'ateliers créatifs, de spectacles, de rencontres avec les comédiens et d'animations. Il s'appuie en cela sur une programmation à caractère professionnelle et s'adresse aux enfants et aux familles. Dans ce projet, la Compagni Art'Euro bénéficie du concours de nombreuses associations aubagnaises. La Ville d'Aubagne, dans le cadre de son action en faveur du développement culture, soutient l'Association Art'Euro. C'est une délibération comme les années précédentes.

Ainsi, la délibération vise à renouveler le partenariat existant entre la Ville et la manifestation en octroyant à ce festival une subvention de 35.000 euros.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **18-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-290317 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de la convention entre le Comité des Fêtes de Beaudinard et
la Ville d'Aubagne pour la cavalcade 2017.**

A compter de cette année, la cavalcade qui est un des grands rassemblements populaires et festifs de l'été à Aubagne sera un rendez-vous annuel. Elle se déroulera cette année le dimanche 20 Août et sera organisée par le Comité des Fêtes de Beaudinard. Une convention est donc établie entre le Comité des Fêtes de Beaudinard et la Ville d'Aubagne, afin de définir les conditions d'organisation au plan technique et administratif.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : En marge d'une délibération que, naturellement, nous voterons parce qu'effectivement la grande cavalcade est un moment particulièrement attendu, et je pense que la confier à des gens qui ont capacité de la conduire est une bonne chose.

Je retiens de la délibération, et c'est tout à fait naturel que l'adjectif soit là, que nous votons une subvention exceptionnelle. Ce qui veut dire que nous avons pris en compte cette question et qu'il fallait la prendre à bras le corps et c'est le cas.

Je reviendrai donc sur quelque chose dont le parallélisme peut sembler lointain mais qui me tient à cœur.

Lors du Conseil Municipal du 18 Octobre, j'étais intervenu suite à l'ouragan Matthew qui avait ravagé Haïti et j'avais demandé à ce qu'il puisse y avoir une subvention exceptionnelle, modeste mais significative quand même, symbolique, permettant à ce monde qui souffre d'avoir l'aide de la Ville d'Aubagne. Il avait été à cette époque-là acté que nous allions avoir la possibilité de faire et j'ai rencontré M. SALEM sous votre responsabilité et nous nous sommes mis d'accord sur le fait de faire. Or, aujourd'hui, depuis maintenant 5 mois, rien n'a été fait et la situation des haïtiens reste toujours la même. Je me permets de ce moment-là

.../...

pour dire si le geste de solidarité prévu ne pourrait pas aussi faire l'objet d'une subvention très exceptionnelle.

M. Le Maire : M. SALEM !

M. SALEM : M. FONTAINE, vous m'avez interpellé avec M. Le Maire concernant cette subvention qui était accordé à cette association qui s'occupait de ce travail au niveau d'Haïti. Je vous ai dit que la politique adoptée, c'est essayer d'aider un petit peu les grosses structures de façon à leur permettre de faire des actions concrètes et engagées au niveau du terrain. Ce qui a été un petit peu notre objectif. Après j'ai proposé à cette association de l'accompagner au niveau d'un loto, on l'a fait, je les ai attendus et je les attends toujours. Il y a un petit montant qui a été dégagé de notre loto humanitaire de la fin 2016 qui est de 250 euros, qui est à leur disposition et qui les attend. En tous cas, 250 euros, c'est toujours ça, c'est un petit montant qui va leur permettre peut-être d'engager une petite action. Encore une fois, quand je suis arrivé, j'ai dit qu'il faut donner des subventions aux grosses structures, lesquelles vont les distribuer aux petites structures telles que celles que vous citez. Je vous ai fait cette proposition et j'attends toujours le contact avec cette association.

M. Le Maire : Merci pour cet éclairage et ces explications M. SALEM. On revient à la délibération proposée par Mme MORFIN sur la cavalcade.

Y a-t-il des oppositions ?

M. ROBINE !

M. ROBINE : Donner 40.000 euros, c'est très bien, surtout pour une association dont l'implication dans la transmission des traditions locales n'est plus à démontrer, raison pour laquelle nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Il n'en demeure pas moins que ça sent quand même malgré tout beaucoup l'électoratisme surtout dans un quartier où on connaît vos difficultés aux dernières élections. Il est bien vrai qu'il est plus simple de distraire les foules plutôt que de s'attaquer aux vraies problématiques mais nous pensons et nous sommes convaincus que les Aubagnais ne seront pas dupes et n'oublieront pas que vous n'avez rien fait pour le parking de Beaudinard, pour le terrain de boule, etc.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je sens que vous chauffez M. AGOSTINI quand vous dites qu'on n'a rien fait sur le boulodrome de Beaudinard. Je crois qu'il y a longtemps que vous n'êtes pas allés à Beaudinard, M. ROBINE. Vous avez vu le terrain de boule ? Rien n'a été fait ? C'est ce que vous venez de dire. Est-ce que rien n'a été fait ?

M. ROBINE : Pas suffisamment !

M. Le Maire : M. ROBINE, excusez-moi, on va y aller ensemble, avec l'association, et vous allez, comme on dit ici en Provence, perdre la figure. Parce que, s'il y a bien une équipe municipale, mais je coupe la parole à M. AGOSTINI, qui a fait pour le boulodrome, c'est-à-dire la remise en état des terrains, l'éclairage qui n'était pas fait, c'est bien nous. Je ne sais pas où vous allez à Beaudinard. Si vous n'avez pas vu l'algeco posé par la ville qui sert effectivement de lieu de rassemblement des boulistes, c'est que vous n'avez rien vu ! Ou vous y allez trop tard, trop tôt ou vous êtes embrumé ou je ne sais pas ce qui se passe, mais franchement venir nous dire à nous, ici, vous faites rire toute la salle parce qu'il y a des gens de Beaudinard que je reconnais

.../...

dans la salle, vous faites rire toute la salle, M. ROBINE. Vous pouvez me sortir tous les arguments que vous voulez mais, là, franchement vous êtes un peu à côté, pour ne pas dire complètement à côté. Je vous engage la prochaine fois qu'il y aura une fête sur Beaudinard de vous y rendre, je vous y croise de temps en temps, c'est vrai. On ira y faire un tour ensemble avec M. AGOSTINI, qui se fera un plaisir aussi. Vous perdez en crédibilité, M. ROBINE, je vous le dis, sur ce coup-là, vous êtes à côté. On passe.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

20-290317 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de la donation à la Ville des archives et du mobilier issu des fouilles archéologiques de M. Jean-Baptiste FERAUD.

M. Jean-Baptiste FERAUD, archéologue amateur sur le territoire de la Commune, a recueilli depuis de nombreuses années une collection documentaire importante.

Son épouse, Mme Georgette FERAUD, souhaite faire don à la Ville d'Aubagne une collection documentaire et de mobilier archéologique issu des recherches, sondage, prospection et fouille archéologique menés par M. FERAUD, archéologue amateur sur le territoire d'Aubagne et des localités voisines.

Cette donation sera intégrée aux collections d'origine privée des archives municipales d'Aubagne sous la cote 15z. Mme Georgette FERAUD désire que la communication de cette collection soit libre et que sa reproduction soit soumise à une autorisation écrite de sa part.

Cette délibération vise donc à approuver la donation, elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des remarques, des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Bien entendu, comme d'habitude, sur ce genre de délibérations, nous serons tout à fait d'accord avec, malgré tout, l'expression d'un regret qui est le gros passé archéologique de notre commune, mais je sais que c'était très peu sur Aubagne et beaucoup sur Gémenos, cet énorme chantier qui est resté à ciel ouvert pendant des années des fouilles de Saint-Jean-de-Garguier, oui c'est la base du fond, une partie de la base du fond de cette collection, n'ait pas été préservé mieux que cela. Voilà pourquoi, il faudrait peut-être que nous envisagions autour d'un projet, vous savez que je le soutiens très largement, qui est celui d'une station thermale, ou au moins des soins autour de l'eau, à Saint-Pierre-Les-Aubagne, que ce soit peut-être accompagné d'une vision peut-être un peu plus archéologique au sens où il reste quelques vestiges romains et pas uniquement ce qui était le fond de cette collection qui était une sorte d'industrie autour de l'habitat. Un peu en parallèle, il y a la même chose mais c'est plus structuré sur la plaine d'Auriol, mais sur la plaine d'Aubagne il y aurait sans doute à faire quelque chose pour avoir un point d'entrée supplémentaire. Il y a des belles richesses, il va peut-être falloir qu'on s'y attèle plus que ce que l'on a fait jusqu'à présent. C'est un vœu que j'émetts.

M. Le Maire : On partage ce point de vue. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **20-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

21-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de subventionnement conclue avec l'Association « Aubagne Développement Culture et Création » pour l'année 2017.

Comme en 2015 et 2016, la Ville d'Aubagne souhaite promouvoir les initiatives permettant de ponctuer le calendrier 2017 d'évènements culturels majeurs et ainsi d'amplifier le rayonnement et l'image de la ville et de fédérer toute une population qui a montré sa contribution à leur organisation et à leur succès.

L'Association AD2C propose et participe à plusieurs grandes manifestations culturelles tout au long de l'année, notamment « Il était une fois Aubagne en 1895 », les « Nuits Flamencas » et s'implique également dans Grains de Sel. Il est demandé de reconduire la convention de subventionnement pour un montant de 70.000 euros identique à l'année dernière.

Cette délibération propose de signer la convention avec l'Association AD2C, qui fixe les conditions de soutien apportées par la Ville à ces projets et le montant d'une subvention de 70.000 euros pour l'année 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **21-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

22-290317 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention 2017 entre la Ville d'Aubagne, la Croix Rouge et l'Education Nationale : initiation aux premiers secours des élèves de CM2 des écoles primaires d'Aubagne.

Suite à la circulaire du 24 Mai 2006, des précisions ont été apportées concernant la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions de services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

Dans ce cadre et au regard du partenariat existant entre la Ville et l'Education Nationale, la Commune souhaite apporter son soutien à la mise en place de ce dispositif de formation des élèves aux gestes qui sauvent.

Pour ce faire, Aubagne s'associe à la Croix Rouge pour permettre l'initiation de plus de 530 élèves de CM2, soit 22 classes pour l'année 2017.

Cette délibération propose l'approbation de cette convention tripartite, elle a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **22-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

23-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de partenariat 2017 pour le SATIS entre la
Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.).

Le SATIS est un département d'Aix-Marseille Université qui est dédié aux Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son et qui propose des formations d'excellences de la licence au doctorat.

C'est la reconduction de la convention qui a été passée l'année dernière pour un montant de 40.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il des interventions ? M. ROBINE !

M. ROBINE : Je vous remercie. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière, l'université n'est pas de la compétence de la mairie. Or, on pense que l'on ne peut pas continuer à solliciter des subventions dans des domaines qui sont de la compétence de la mairie et octroyer des subventions dans des domaines qui ne sont pas des compétences de la mairie. On entend parfaitement que la ville apporte son concours en nature en accordant des priorités sur les logements pour l'université et qu'elle mette des locaux à disposition, etc. mais concernant les subventions, ça ressemble plus à du saupoudrage inefficace et qu'il aurait été bien plus légitime de donner à l'école primaire, notamment qui elle est de la compétence de la mairie et qui en aurait grandement besoin pour des travaux de réfections notamment.

Dans la mesure où ce n'est pas de la compétence de la mairie, nous ne participerons pas au vote. Je vous remercie.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. AMY !

M. AMY : Je vais essayer de répondre juste sur un point. Je pense que l'ensemble du collège d'enseignants, d'étudiants du SATIS, sous la présidence de Rémi ADJIMAN, le directeur, appréciera la qualification de saupoudrage. Le SATIS fait partie vraiment du fleuron universitaire de notre ville et vous n'avez pas oublié que nous avons l'ambition de porter cette ville au 3^{ème} rang universitaire du département.

Je m'en tiendrai là parce que ce n'est pas ma délégation directe, mais je peux vous dire que je souligne particulièrement l'implication des étudiants du SATIS dans tous les événements de la ville. Ils ont prouvé encore un formidable travail en matière de captation, en matière d'organisations, de rencontres lors du dernier festival du film d'Aubagne, festival qui se veut international et qui est reconnu comme étant international, je n'ai pas eu le loisir de vous y croiser.

M. Le Maire : Pour répondre plus sur le plan pragmatique, M. ROBINE, vous êtes nouveau au Conseil Municipal, il y a une clause dans les collectivités locales qui s'appelle la clause de compétence générale et qui permet à la commune de partager une compétence avec d'autres institutions. Abus de langage, peut-être ! Quand vous dites que ce n'est pas de la compétence de la ville, la ville peut tout à fait porter une politique en la matière concernant les universités. Effectivement, M. FOTI vous aurait répondu à la place de M. AMY et à la mienne s'il avait été là, il vous aurait dit que notre vision sur l'éducation n'est pas une vision stricto sensu sur les écoles primaires, sur les collèges, sur les lycées et sur le cursus universitaire et c'est bien dans

l'ensemble de toutes ces dimensions scolaires que nous entendons œuvrer. C'est notre choix politique et nous l'assumons. Vous en faites d'autre, nous prenons acte, mais ne dites pas, si vous me le permettez, que ce n'est pas une compétence de la commune. La commune a cette fameuse clause de compétence générale et peut donc assumer parfaitement avec d'autres institutions cette compétence universitaire.

Ceci étant dit, vous ne prenez pas part au vote ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN et M. ROBINE.

24-290317 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de financement 2017 avec l'Association L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

L'Association L.A.S.E.R. propose différentes actions comme la mise à disposition de ces moyens ou la réalisation annuelle d'une quinzaine de productions. Elle alimente également par son activité une sonothèque et rendant possible des échanges européens et participe enfin à des événements de la ville.

Cette délibération propose de renouveler la convention pour l'année 2017 moyennant une participation financière de 40.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **24-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN et M. ROBINE.

COMMISSION « SANTE ET HUMANITAIRE »

25-290317 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de Subventionnement avec le Collectif Nutrition Santé.

L'Association « Collectif Nutrition Santé » créée en Décembre 2005 répond aux préconisations du Plan National Nutrition Santé et du Plan Obésité. Cette association rassemble un collectif constitué entre autre du service de santé scolaire, de l'Education Nationale, du Centre Hospitalier d'Aubagne, du service restauration scolaire de la Ville, du P.I.J. et de l'Espace Santé Jeunes.

Les objectifs sont l'amélioration des habitudes alimentaires et de l'activité physique des jeunes enfants, des adolescents, des jeunes par des interventions pendant les temps périscolaires dans les quartiers prioritaires, l'amélioration des habitudes alimentaire et l'activité physique adaptée à des femmes enceintes et les jeune mamans et l'information sur l'alimentation de leur futur bébé : participation au forum bébé arrive. Ateliers diététiques auprès des jeunes et suivi de famille dans le projet poids de forme, ateliers diététiques en lien avec les ateliers cuisine de l'épicerie sociale et toutes les autres activités pouvant améliorer l'éducation nutritionnelle de la population aubagnaise.

Cette délibération a reçu l'approbation de la Commission Municipale.

La délibération n° **25-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

26-290317 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Définition d'un emploi inscrit à la nomenclature.

Pour faire face aux enjeux liés à son développement économique, la Ville souhaite pourvoir un poste de direction en vue d'assurer des fonctions de coordination des actions économiques et commerciales.

Cet emploi est déjà créé au tableau des effectifs, mais compte tenu de la spécificité de la fonction, il est nécessaire de prévoir le recours éventuel à un agent contractuel, au cas où aucun candidat titulaire ne corresponde au profil recherché.

Pour ce faire et pour répondre aux exigences de la réglementation, les missions doivent être précisément définies et soumises à votre délibération.

La délibération vise donc à approuver la définition de cet emploi inscrit à la nomenclature.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. ORIHUEL !

M. ORIHUEL : Une intervention très courte, dans la logique de notre vote contre le Budget Primitif où on faisait remarquer qu'il y avait des dépenses de personnels très très importantes, de l'ordre de 2 millions d'augmentation de frais de personnels par rapport à l'année dernière et compte tenu du fait que vous avez, quand vous étiez en attente de prendre les commandes de la ville, fait en sorte de vouloir gérer en diminuant ces frais de personnels, on trouve que les services, et notamment les services commerciaux, et vu l'exposé très brillant de Mme PELLEN tout à l'heure, que les élus et les services tels qui sont peuvent fonctionner peut-être sans ce cadre, on va dire, administratif. Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

M. Le Maire : Très bien, je passe aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **26-290317** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. ORIHUEL, RAMPAL, Mmes HARKANE (2), MELIN et M. ROBINE.

27-290317 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Renouvellement de la convention avec le COS Méditerranée.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, la collectivité a fait le choix en 2016 d'adhérer au C.O.S. Méditerranée, sur la base d'un contenu de prestations définies en concertation avec les représentants du personnel.

Cette association présente en effet une grande souplesse et permet ainsi d'adapter les prestations aux orientations et priorités de la Ville.

Le bilan d'utilisation des prestations sur 2016 étant très encourageant, il justifie le renouvellement de cette adhésion au même montant, soit 110.000 euros, pour 2017.

Aussi la délibération propose-t-elle de renouveler l'adhésion avec ce prestataire sur la même base que l'année précédente.

La délibération n° **27-290317** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : M. ROUSSET bravo d'avoir porté cette délibération concernant le C.O.S. qui fait effectivement auprès du personnel de la ville une unanimité.

28-290317 - Sur le rapport de M. Le Maire -
Indemnités de fonctions des élus.

Je rapporte cette délibération, tout simplement pour dire que l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations », quand je dis l'Etat, c'est le gouvernement actuel, a modifié les indices de rémunérations applicables à la fonction publique. Cette modification s'applique pour le calcul de l'indemnité de fonction bien sûr des fonctionnaires et des élus locaux. Nous appliquons donc parce que nous avons le devoir de le faire et que nous n'avons pas d'autre choix. Nous n'avons pas cherché cette augmentation mais elle est là ; elle correspond à 0,6 % du budget. Ce qui va donner, comme ça il y a de la transparence pour tout le monde, une augmentation pour le Maire de 23 euros en plus par mois ; pour les Adjoints, ce sera 9 euros et pour les Conseillers Municipaux délégués, ils auront 1 euro supplémentaire.

La loi nous l'impose, nous mettons en œuvre la loi.

Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : J'entends bien que ce soit la loi. Mais je voudrais quand même, juste pour le plaisir et juste pour finir, un dernier pour la route, rappeler quand même des propos qui ont été, des écrits même qui ont été faits lors de la candidature de certains d'entre nous aux contribuables aubagnais. M. GAZAY, vous disiez que la baisse de dépenses de fonctionnement est une action majeure des projets de ville avec pour objectif la baisse des impôts et le redressement des finances d'Aubagne, évidemment, avec plusieurs leviers envisagés, la recherche de la meilleure adéquation moyens services rendus pour satisfaire la population, si l'on en voit la perte de voix que vous avez eues aux dernières élections depuis les élections municipales...

M. Le Maire : Vous repartez dans le national.

Mme MELIN : Je suis dans du local, je parle de l'élection municipale d'Aubagne et des élections qui ont eu lieu dans cette salle, avec des bureaux de vote ici dans cette salle. Quand on regarde la perte de voix, on se dit que les moyens par rapport aux services rendus ont déjà été jugés par la population et quand Mme BARTHELEMY disait aussi que des économies seront faites sur les frais de communication, de réception, de justice et sur l'enveloppe d'indemnités des élus. J'entends bien que la loi s'impose à nous. Mais, effectivement, il serait aussi possible de voir pour que des frais de fonctionnement, des frais de représentation et si j'en juge par certaines

listes qui ont fini par m'arriver très à retardement, du nombre de manifestations qu'il y a dans cette ville, petite, grande manifestation, c'est-à-dire entre 30, 40 à 50 par mois, peut-être aussi que l'on pourrait faire quelques économies de fonctionnement.

Ceci dit, nous nous abstiendrons sur cette délibération bien qu'elle soit le reflet de la loi.

M. Le Maire : M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Merci M. Le Maire. C'est vrai que c'est une augmentation minime, mais j'interviens un peu pour rebondir parce que chaque fois qu'on parlait d'indemnités quand vous étiez dans l'Opposition, vous interveniez en disant « et toujours vous vous augmentez », alors j'interviens, même si c'est une petite augmentation. Mais je ne suis pas si sûr que la loi vous oblige.

M. Le Maire : Moi j'en suis sûr.

M. RAMPAL : Non, elle ne vous oblige pas. Et même, quand les montants des indemnités arrivent à un certain niveau, soit au cumul des différents mandats ou simplement une indemnité parce que le nombre d'habitants de la commune est assez important, il est mesquin d'accepter. Et comme je suis presque certain que vous n'y êtes pas obligé, vous aurez pu faire abstraction. Ce n'est pas pour ça que la ville d'Aubagne aurait été plus riche que de ce qu'elle est actuellement.

Nous voterons favorablement parce qu'on comprend que les élus qui travaillent méritent. Mais je parle bien du niveau local, pas du niveau national. Ça peut déborder au niveau peut être départemental, mais jamais au-delà. Mais il me semble qu'on aurait pu faire abstraction de cette augmentation-là.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY va vous répondre parce qu'elle là la même préoccupation puisqu'elle fait partie aussi, elle gère l'exécutif du Territoire. Mme BARTHELEMY, peut-être voulez-vous apporter des précisions, j'en apporterai après moi derrière.

Mme BARTHELEMY : Pour préciser à M. RAMPAL que cette délibération effectivement est obligatoire tout simplement parce que les précédentes rémunérations faisaient référence à un indice qui a disparu, c'était l'indice 1015. Il a été remplacé par l'indice 1022. Il y a un décret qui est sorti, qui dit que, pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire. Si, par contre, les délibérations précédentes faisaient simplement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, aucune autre délibération n'était nécessaire. Là, il faut la prendre. Sans cela, les élus ne peuvent plus percevoir leurs rémunérations et vous avez vu l'augmentation pharaonique qui leur est proposée.

Si vous permettez M. Le Maire, moi je voudrais répondre à Mme MELIN.

M. Le Maire : Ne me privez pas de ce plaisir Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Je vais vous le laisser, mais je vais répondre à un certain site sur lequel j'ai vu des choses sur vous et sur moi à propos de nos cumuls d'indemnités, vous savez un site dont il faut se M.E.F.I.er.

M. Le Maire : Je ne lis que l'équipe Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Vous avez raison ! J'ai donc vu que je cumulais diverses indemnités en tant que Vice-Présidente de la Métropole, en tant que Présidente de Territoire et en tant que Conseillère Départementale, oui bien sûr comme M. FONTAINE a été Conseiller Départemental et a perçu ses indemnités de Conseiller Départemental comme les autres. En revanche, il n'y a pas de cumul possible entre une indemnité au titre de la vice-présidence de la Métropole et celle de présidente du Conseil de Territoire. Que ce soit clair, je ne perçois qu'une seule indemnité au montant lui aussi pharaonique de 1.700 euros net par mois, pour un travail à temps plein. Je perçois 1.700 euros au titre de la présidence du Territoire, même si je suis Vice-Présidente de la Métropole, de fait, je ne perçois aucune autre indemnité.

Alors, on commence un peu à en avoir un peu marre, chaque fois, que les élus soient considérés comme des cumulards, vous voyez que la métropole n'engraisse pas ses élus, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je regrette qu'il n'y ait pas la presse mais tant pis, au moins ceux qui sont là et ceux qui m'écoutent sauront ce qu'il en est exactement.

M. Le Maire : Le site en question a des rapporteurs ici présents qui ne manqueront pas de leur dire. Je ne lis pas ce site-là parce qu'il est évident qu'il y a tellement d'âneries, pour être poli, ici, que si on se mettait à les relever toutes, on passerait son temps à faire ça et on a d'autre chose à faire aussi bien vous, Mme La Présidente, que moi-même. J'entends ce que vous dites et vous avez bien fait de le relever.

Mme MELIN, la somme globale, je vous le dis pour information, comme ça vous l'avez. La somme globale que nous avons au niveau des élus de la ville d'Aubagne, aujourd'hui, est de 600 euros inférieure à celles d'auparavant. Certes, ce sont des petites économies, mais elles sont là aussi.

M. RAMPAL, Mme BARTHELEMY vous a dit que c'est obligatoire et vous dites que vous ne savez pas. Elle vous le confirme aussi, vous vérifierez les textes. J'avais préparé bien sûr le Conseil Municipal et j'ai devant moi la délibération du 28 Août 2008 qui était aussi l'objet, mais peut être que M. FONTAINE qui a une très bonne mémoire s'en souvient, qui était l'objet d'une délibération sur un changement d'indice. En 2008, nous étions avec Mme BARTHELEMY ici et avec d'autres et je regarde le vote : adopté à l'unanimité. Quand vous dites M. RAMPAL que, nous, l'Opposition, nous votions contre, nous, la majorité d'aujourd'hui. Tout cela pour vous dire M. RAMPAL qu'en 2008, sur ce type de délibération, il n'était pas question de faire de la politique politicienne parce que cela nous a été imposé par le gouvernement, votre gouvernement et par l'Etat. Très franchement, qu'est-ce que vous voulez nous dire ? « Non mais vous aurez mieux fait de faire ceci ou faire cela ». La loi est la loi, la loi doit s'appliquer. C'est aussi simple que cela M. RAMPAL. Comme ça, vous le savez, vous pouvez aller vérifier, c'était le 28 Mars 2008, à l'unanimité parce que, sur des sujets, il n'y a pas de polémique à avoir sauf à vouloir faire, comme le Front National, et il me semblait que le Front National n'y était pas.

C'est pour la route Mme MELIN ! On va demander à voter sur cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **28-290317** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

VIE MUNICIPALE

29-290317 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22 Heures.

